

GUIDE TECHNIQUE

À l'usage des collectivités

Cadre de vie
Aménagement

Végétalisation

Mobilité

Nature

Espaces partagés

Proximité

Échanges

Paysage

Attractivité

Sécurité

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT



dordogne.fr



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le contexte actuel, le dérèglement climatique ainsi que les budgets de plus en plus serrés des collectivités, obligent les villes et villages à repenser les aménagements publics. Ces contraintes imposent aux collectivités de rechercher davantage d'efficacité et d'économie de moyens dans leur projet. Le végétal, levier d'adaptation aux changements climatiques, apparaît comme une solution à intégrer dans tous les futurs projets pour développer durablement le territoire tout en augmentant son attractivité.

Ce document, initié par le Pôle Paysage & Espaces Verts, est le fruit de recherches, de témoignages et de retours d'expériences. Il met en lumière les bienfaits et la nécessité d'aménager en intégrant le végétal mais également, dans les différentes étapes d'un projet, il rappelle l'importance d'anticiper le suivi et d'adopter les bonnes pratiques pour assurer la pérennité des futurs équipements tout en préservant la biodiversité.

Vous découvrirez dans ce guide des exemples concrets d'aménagements de communes de Dordogne, pensés et réalisés dans un souci de respect de l'identité locale et d'excellence environnementale. Des aménagements durables en lien avec le végétal, le paysage, la biodiversité, la mobilité, le cadre de vie.

Vous trouverez également des informations sur les différents acteurs locaux sur lesquels les communes peuvent s'appuyer pour aménager, dans le respect de l'identité territoriale, tout en soutenant l'économie locale. Enfin, différents partenaires et programmes d'aides sont recensés dans ce document pour accompagner les collectivités et faciliter la concrétisation de leur projet.

J'espère que ce guide apportera à toutes les communes, quels que soient leur taille et leurs moyens, des outils de réflexion et des pistes pour aménager et développer le territoire durablement, améliorer la qualité de vie et rendre la Dordogne toujours plus attractive.



Germinal Peiro
Président du Conseil
départemental de la Dordogne

LE PÔLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS, UNE CULTURE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

Depuis plus de 30 ans, le Pôle Paysage et Espaces Verts met en œuvre une véritable politique départementale de protection et de valorisation de son identité naturelle et paysagère dans les domaines des routes, collèges, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, en termes d'expertise, d'aménagement et de gestion durable.

Il suffit de se promener en Dordogne pour s'en convaincre ; la gestion des grands sites de baignade, le fauchage raisonné des bords de routes, les aménagements de traverses, les innovations paysagères, le traitement des places, rues et ruelles, les jardins d'école, les vergers-potagers dans les collèges, les cimetières végétalisés, la « végétation vagabonde », l'éco-pâturage, la gestion différenciée des espaces sans oublier nos arbres et jardins remarquables.

Dans le cadre de l'enquête « Tour d'horizon des pratiques dans nos villes et villages », 78 % des communes de Dordogne sondées ont exprimé le souhait d'être accompagnées dans leurs projets d'aménagements paysagers. Dans ce sens, le Pôle Paysage et Espaces Verts propose des programmes d'accompagnement à destination des collectivités, des professionnels et des particuliers : la Charte 0 Pesticide – Jardiner au naturel, le guide de gestion raisonnée des bords de routes, le label Villes et Villages Fleuris, la Charte de l'Arbre sont autant d'actions qui viennent renforcer l'implication du Département dans la valorisation et l'amélioration du cadre de vie en Dordogne.

Aujourd'hui, l'expertise du Pôle Paysage et Espaces Verts se diversifie et se spécialise en fonction des besoins et de la pluralité des projets menés sur les sites départementaux mais aussi auprès des collectivités.

Ces missions d'accompagnement auprès des collectivités territoriales sont assurées par le bureau « ingénierie territoriale » qui regroupe notamment la mission « Villes et Villages Fleuris ». Nous soutenons et encourageons les projets vertueux favorables à la végétalisation, aux continuités écologiques, aux circulations douces, à la création d'îlots de fraîcheur, à la gestion différenciée et à la gestion intégrée des eaux pluviales.

Fruit d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs ; les collectivités, la filière paysage, les services départementaux, l'Agence Technique Départementale, le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme, les associations, les différents partenaires techniques et financiers, il exprime un engagement fort du Département, de ses élus et techniciens. Aujourd'hui, c'est un véritable réseau de compétences qui se met en place.

Les 3 éditions des journées « Jardins et paysages » en sont une illustration.

Issu d'un travail collaboratif et passionné, ce document est bien plus qu'un simple recueil de conseils et de bonnes pratiques. Il est le reflet de notre engagement à créer, gérer des espaces paysagers durables, esthétiques et fonctionnels. J'espère que vous trouverez dans ces pages des idées nouvelles, des techniques éprouvées et des conseils précieux pour mener à bien vos projets. Ensemble, continuons à embellir nos villes et nos campagnes, pour en faire des lieux de vie et de bien-être pour tous.



Thierry Charmarty
Directeur adjoint Pôle paysage
et espaces verts (CD 24)

FLEURIR LE PÉRIGORD AU NATUREL

DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR GÉRER ET AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE AVEC LE VÉGÉTAL



Dès 2011, la Charte 0 pesticide

Pour informer et accompagner les collectivités vis-à-vis de la réglementation liée à l'usage des pesticides. Pour les amener à repenser la gestion de leurs espaces verts (projet d'amélioration, méthodes alternatives, gestion différenciée) sans le recours aux pesticides.



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Depuis 2012, le label « Villes et Villages Fleuris » (VVF)

Initié en 1959 avec la volonté d'embellir les villes par le végétal, le label Villes et Villages Fleuris accompagne, depuis 65 ans, les collectivités dans l'amélioration de leur cadre de vie. Pionnier dès la fin des années 1990 sur les questions environnementales, il distingue les communes qui s'engagent

dans une démarche globale pour réconcilier qualité de vie durable et urgence climatique.

À travers cette reconnaissance nationale, le label permet aux communes qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement pour favoriser la préservation de leurs ressources tout en valorisant l'identité de leur territoire.

À ce jour, plus de 4 700 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs dans toute la France.

Pour en savoir plus : www.villes-et-villages-fleuris.com - À travers ce dispositif, le département Dordogne-Périgord accompagne plus de 150 communes dont 59 sont labellisées VVF à ce jour.



En 2020, la Charte de l'arbre

Les alignements d'arbres sont de véritables lignes structurantes dans les paysages. Visibles de loin, ils constituent des repères le long des vallées, marquent les entrées de villes et soulignent la route d'un « trait vert ». Par le biais de cette Charte, le Département souhaite sensibiliser ses différents partenaires et les accompagner dans leurs projets pour préserver les arbres.

Gestion raisonnée des dépendances vertes

Le Département assure l'entretien de :

5000 KM
DE ROUTES

4500 HA
DE DÉPENDANCES VERTES

10 000
ARBRES D'ALIGNEMENT

72
AIRES DE REPOS

Depuis une dizaine d'année, le Département mène une politique d'entretien raisonné de ces espaces avec pour principal objectif de conjuguer sécurité, préservation de l'environnement et valorisation des paysages. Ce travail s'est concrétisé par la réalisation d'un guide de gestion des dépendances vertes routières.

En se positionnant sur des dispositifs tels que la « Charte 0 pesticide » ou le label « Villes et Villages Fleuris », le Pôle Paysage & Espaces Verts est identifié par les communes comme un partenaire technique en capacité de les accompagner sur différents projets : aménagement de traverses et de ruelles, fleurissement, création de jardins, gestion différenciée, éco-pâturage.

SOMMAIRE

I - LE VÉGÉTAL

Bienfaits/enjeux de la végétalisation _____ p 8-23

1/ Les arbres _____	p 10-12
2/ Les arbustes / grimpantes _____	p 13-15
3/ Enherbement, prairies fleuries, couvre-sols,... _____	p 16-17
4/ Le fleurissement _____	p 18-21
5/ Les marques et labels : des outils au service des collectivités _____	p 22-23

II - VERS DES AMÉNAGEMENTS

ADAPTÉS AU CONTEXTE ET AUX USAGES _____ p 24-29

III - VERS UNE GESTION RAISONNÉE ET DURABLE _____ p 30-37

IV - LES ESPACES COMMUNAUX,

GÉNÉRALITÉS ET EXEMPLES CONCRETS _____ p 38-73

• Généralités des espaces communaux _____	p 39
• Bords de routes _____	p 40
• Entrées de commune _____	p 41
• Cœur de ville, place _____	p 42-43
• Rues et ruelles fleuries _____	p 44-45
• Repenser la rue / traverses _____	p 46-47
• Forêts _____	p 48-49
• Parkings / aires de stationnement _____	p 50-51
• Cours d'écoles _____	p 52-53
• Cimetières _____	p 54-55
• Parcs et jardins _____	p 56-57
• Stades _____	p 58-59
• Aires de jeux _____	p 60
• Aires de fitness _____	p 61
• Vergers / potagers / maraîchage _____	p 62-63
• Éco-pâturage _____	p 64-65
• Espaces naturels _____	p 66-67
• Le petit patrimoine _____	p 68-69
• Mobilité _____	p 70-73

V - SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE, UNE GARANTIE D'AMÉNAGER DANS LE RESPECT DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE _____

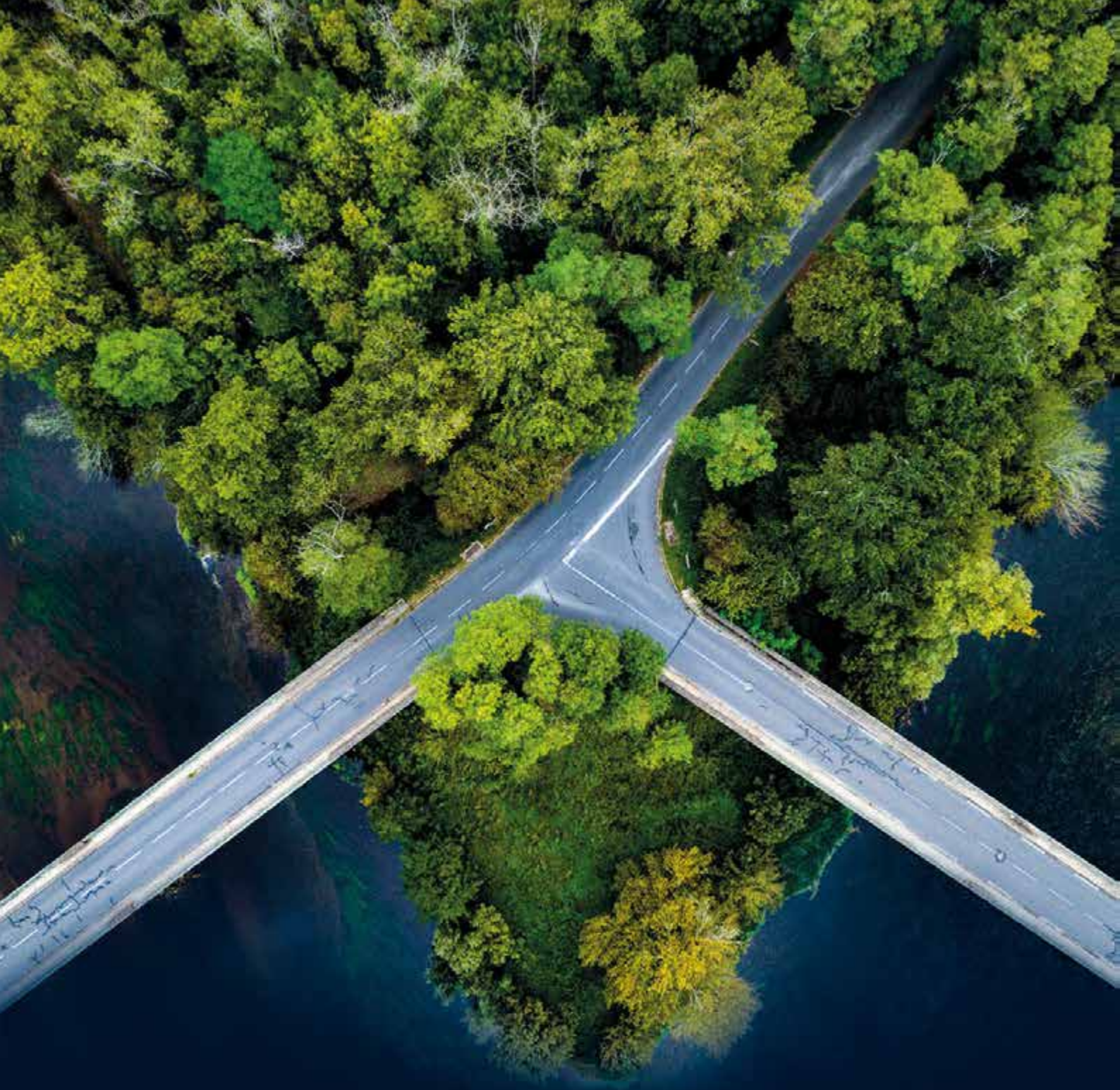
p 74-77

VI - PARTENAIRES / AIDES _____

p 78-81







I- LE VÉGÉTAL

BIENFAITS / ENJEUX DE LA VÉGÉTALISATION

Les bienfaits apportés par le végétal et plus largement par la « nature » en ville sont nombreux : maintien des équilibres naturels, qualité du cadre de vie, attractivité des territoires...

Pour toutes ces raisons et au regard du contexte actuel (changement climatique, crise environnementale, urbanisation croissante,...), la « végétalisation » représente aujourd'hui un des éléments essentiels incontournables pour « construire la ville de demain ».

LA VÉGÉTALISATION POUR :

Le maintien des équilibres naturels :

- La biodiversité
- La régulation thermique (lutte contre la chaleur urbaine croissante)
- La qualité de l'air,
- L'écoulement des eaux et la protection des sols (infiltration et recharge des ressources en eau, réduction des risque d'inondation, lutte contre l'érosion...).

Le cadre de vie :

- Les paysages
- La santé
- Le bien-être
- Le lien social
- L'identité et la mise en valeur des territoires.

L'économie :

- La valorisation du bâti
- La valorisation des déchets verts
- L'attractivité des territoires, le tourisme...

(Source : Cité verte – Les bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthode d'analyse)



1/ LES ARBRES

L'ARBRE INCONTOURNABLE EN DORDOGNE



- Avec 45 % de son territoire boisé, la Dordogne est le 4^{ème} département forestier de France.
- Création d'une charte départementale de l'Arbre depuis 2019.
- Mise en place de l'opération départementale « Une naissance un arbre » depuis 2020.

Élément fondamental du paysage, le patrimoine arboré participe à l'intégration du bâti, structure les espaces publics, crée du lien entre les différentes entités du territoire...



Les bénéfices apportés par les arbres ne sont plus à démontrer.

Ils permettent, entre autres, de rafraîchir la ville et la rendre supportable l'été.

L'arbre est le meilleur climatiseur qui existe (jamais égalé).

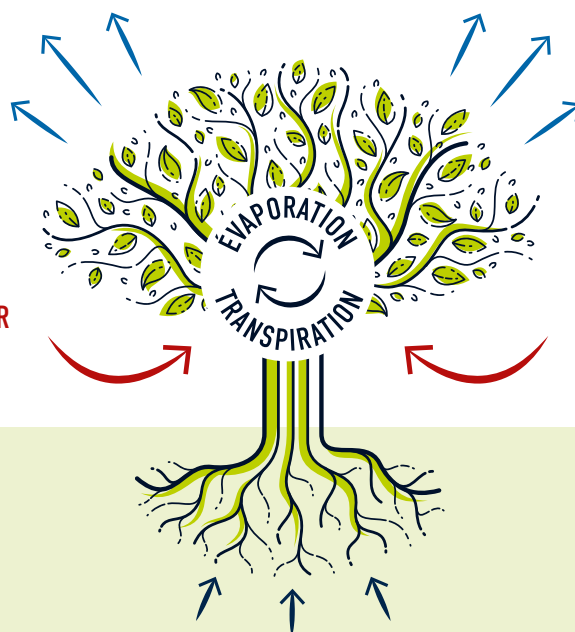
- Il apporte de l'ombrage de par sa structure (choisir des végétaux à forte densité foliaire).
- Il permet le stockage de l'eau et évapotranspire de par son fonctionnement (jusqu'à 400 l/jour pour un tilleul mature par exemple).

**RAFRAÎCHISSEMENT
ÉVAPOTRANSPIRATION
JUSQU'À 400 L D'EAU/JOUR**

**BAISSE DE LA TEMPÉRATURE
JUSQU'À 6° DE MOINS**

CONSOMMATION DE CHALEUR

CONSOMMATION DE CHALEUR



**CONSOMMATION D'EAU
(plusieurs centaines de litres par jour)**

Face au dérèglement climatique, plus que jamais, le maintien des arbres existants et la plantation de nouveaux arbres doivent être au cœur des réflexions d'aménagement.

1 arbre mature de 60 ans équivaut, en terme de services écosystémiques, à 30 voire 40 arbres nouvellement plantés.

En milieu urbain, l'espérance de vie d'un arbre est de 60 à 80 ans (temps qui correspond au renouvellement de la ville).

En moyenne, dans un espace naturel, un arbre vit entre 100 et 500 ans [Source CAUE 77].

Pour qu'un arbre soit beau et vive longtemps, il doit se développer dans un milieu qui lui convient. Pour être en bonne santé, il doit pouvoir trouver dans le sol et dans l'espace aérien les conditions de développement qui lui sont favorables. Or, en milieu urbain, beaucoup d'arbres développent des problèmes liés à un sol trop sec, trop tassé, en manque de minéraux. Un arbre en situation de stress hydrique ne joue plus son rôle de régulateur thermique, il ne relâche plus l'humidité qu'il emmagasine, pour se préserver.

Soigner le pied d'arbre et la terre qui s'y trouve est donc crucial pour conserver ses bénéfices. Il convient de déterminer une **zone tampon autour de l'arbre**.

Elle correspond au complexe racinaire qui doit être préservé (= la zone située autour du tronc, sous les branches, largeur du houppier).

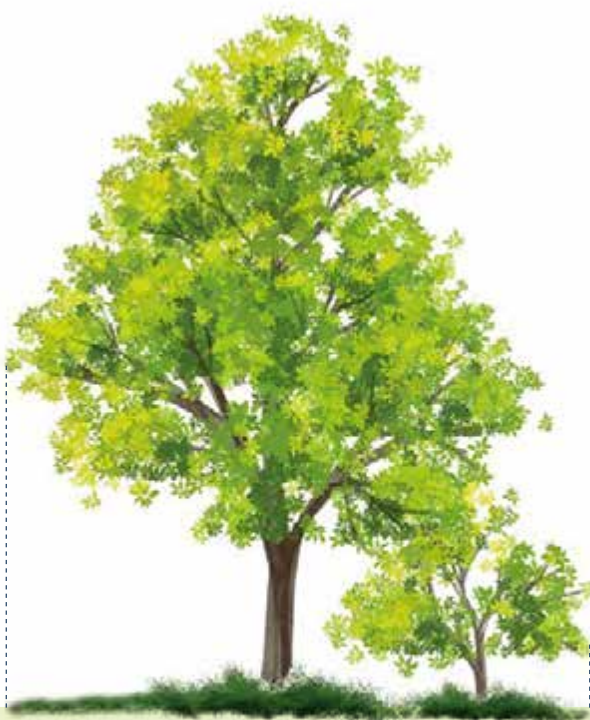
Planter « le bon arbre, au bon endroit, au bon moment ».

La plantation d'un arbre a un impact à long terme, c'est un véritable acte d'engagement pour la commune.

Il est essentiel de savoir anticiper son évolution et de choisir les variétés selon des critères objectifs. Une analyse préalable est donc indispensable pour bien choisir : développement, échelle, paysage, climat, sol, distance de plantation, espace disponible, accessibilité,...

Cf Méthode-outil VECUS (Volume-Esthétique-Climat-Usage-Sol)
<https://www.arbrecaue77.fr/en-savoir-plus-sur-la-methode-v-e-c-u-s>

Intégrer l'arbre dans vos projets de renaturation urbaine. L'outil Sésame pour structurer votre démarche :
<https://www.cerema.fr/fr/activites/services/integrer-arbre-vos-projets-renaturation-urbaine-outil-sesame>



ZONE TAMPON
(paillage, feuillage...)



LES BONNES PRATIQUES DE PLANTATION

1 Réaliser des fosses de plantation les plus grandes possibles et continues car les arbres communiquent et collaborent entre eux par les racines (« les arbres ne vivent jamais seuls »).

2 Diriger les eaux pluviales vers les fosses de plantations (supprimer les bordures, créer des cuvettes, des noues,...).

3 Bien connaître le sol pour choisir des essences adaptées. « Le bon arbre au bon endroit » (cf Barcelone en 2000).

4 Diversifier les essences, planter toutes les strates.

5 Vérifier les systèmes racinaires des arbres avant de planter (« un arbre, c'est d'abord des racines »).

6/7 Planter jeune pour un meilleur enracinement, une plus grande longévité & privilégier les végétaux produits localement pour une meilleure adaptation.

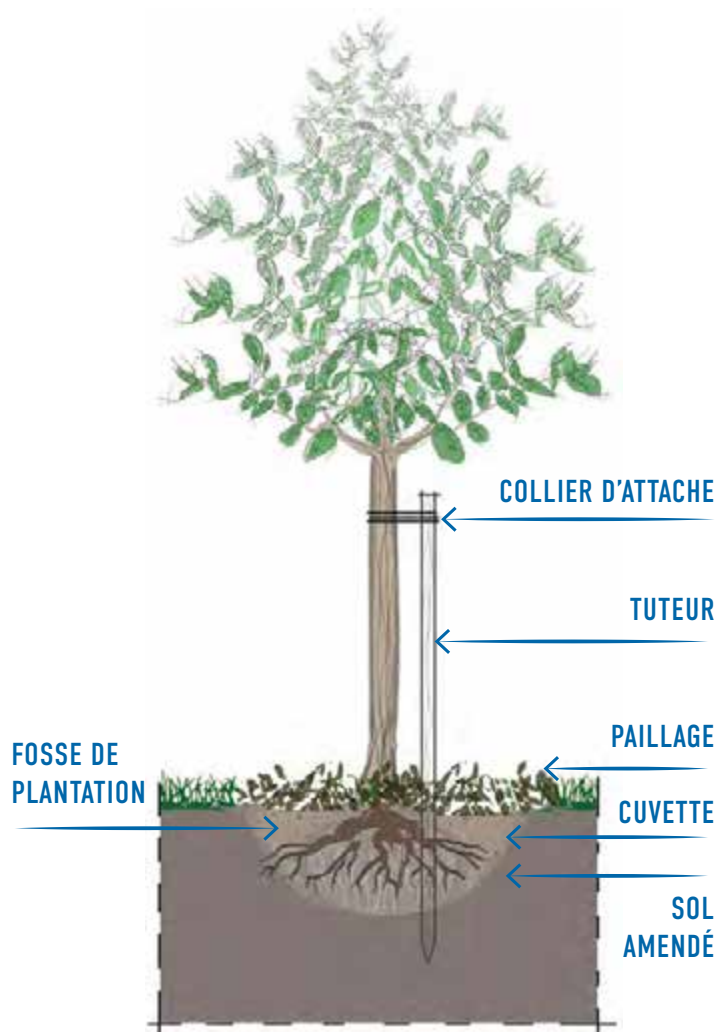
8 Réaliser un plombage hydrique. Ne pas trop arroser pour encourager le développement du système racinaire et habituer les végétaux à être en stress hydrique.

9 Utiliser du substrat de qualité et en quantité suffisante à mélanger, si possible, à la terre « in situ ».



10 Réactiver la vie du sol, apporter des bactéries, levures et champignons pour recréer des sols fertiles et vivants propices au développement pérenne des végétaux. Pailler avec de la matière organique (copeaux de bois).

(Se référer au nouveau fascicule n°35, en vigueur depuis le 15 octobre 2021. Référentiel commun pour la filière du Paysage, il fixe les règles de l'art relatives aux « aménagements paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air » du CCTG...).



90 % des racines sont présentes dans les 30 premiers centimètres du sol

2/ LES ARBUSTES / PLANTES GRIMPANTES

LES ARBUSTES

Il existe une multitude d'arbustes, à fleurs, à petits fruits, aux feuillages caducs ou persistants, au bois décoratif. L'utilisation des arbustes est une valeur sûre dans la conception d'un espace paysager. D'abord parce qu'**ils ne demandent pas beaucoup d'entretien** (si l'essence choisie tient compte du contexte) mais aussi parce qu'ils sont longévifs. Leurs rôles sont nombreux. Ils permettent de **valoriser le bâti**, de **délimiter et/ou définir un espace**, de **former une bordure**, une **haie**, un **écran**, de **structurer un massif**...

Ils servent aussi de **refuge**, de **corridors écologiques** et procurent de la **nourriture pour les insectes** pollinisateurs et les oiseaux.

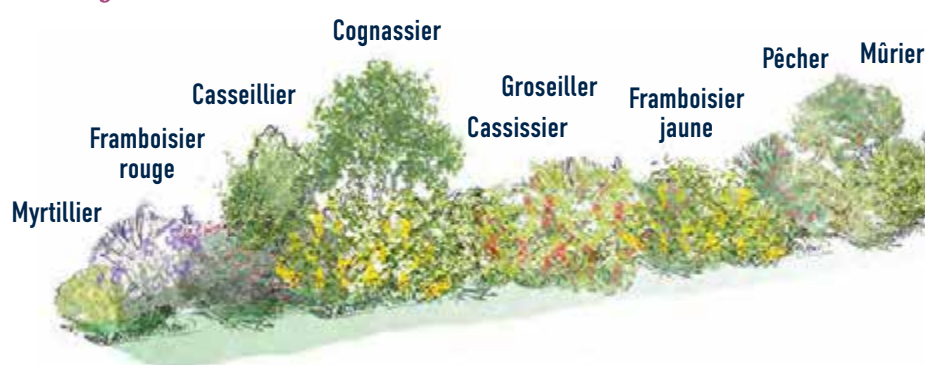
Comme pour l'arbre, le choix est primordial. Il doit tenir compte des conditions pédoclimatiques, de l'exposition, de l'ambiance mais aussi de son développement et de l'espace disponible.

Comme pour les arbres, la plantation, la taille et l'entretien sont des étapes importantes pour garantir leur pérennité.

La taille ne doit pas être systématique. Certains arbustes ne supportent pas la taille. C'est le cas, par exemple, des Orangers du Mexique, des Azalées, des Cistes,...



Haie gourmande



Palette haie champêtre



Cornus sanguin
Cornus sanguinea

Fusain d'Europe
Euonymus europaeus

Sureau noir
Sambucus nigra



Troène commun
Ligustrum vulgare

Viorne lantana
Viburnum lantana

Palette haie en milieu plus urbain



Abélia à grande fleurs
Abelia grandiflora

Buplèvre ligneux
Bupleurum fruticosum

Laurier tin
Viburnum tinus



Mauve arbustive
Anisodonteia capensis
el rayo

Chitalpa de tashkent
Chitalpa tashkentensis
summer bells minsum

Oranger du Mexique
Choisya ternata

LES PLANTES GRIMPANTES

Les plantes grimpantes sont souvent peu utilisées dans les projets d'aménagement. Elles représentent pourtant un **potentiel de végétalisation verticale** très intéressant et dont l'impact est quasi-immédiat.

Les façades végétalisées permettent de **lutter efficacement contre les îlots de chaleur**. C'est aussi la possibilité de **créer des espaces verts**, même dans les centres urbains, où il y a peu de place. En rafraîchissant les bâtiments et leurs environs grâce à l'évaporation et à l'ombre qu'elles apportent, les plantes grimpantes contribuent activement à compenser les déficits climatiques des villes.

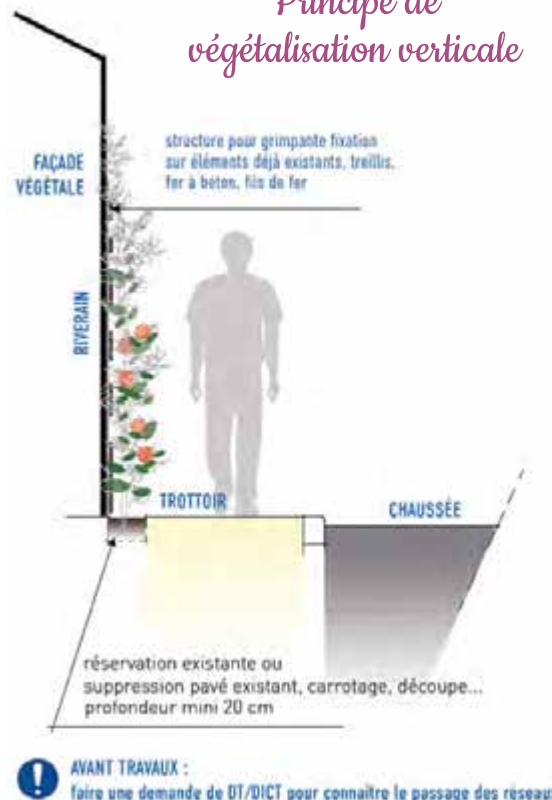
Outre leur effet rafraîchissant, les plantes **fixent le dioxyde de carbone et produisent de l'oxygène**.

Elles augmentent l'humidité de l'air. En absorbant les poussières fines, la surface de leurs feuilles purifie et assainit l'air de la ville de manière globale. Les façades végétalisées **favorisent la biodiversité en offrant un habitat aux insectes et aux oiseaux**.

Elles constituent aussi une **protection efficace contre le bruit**. Leur feuillage absorbe les ondes sonores. Enfin, elles désengorgent les canalisations en cas de fortes précipitations. En offrant de **l'ombre naturelle** au bâtiment et en l'isolant, la végétation permet de **réduire** considérablement la **consommation d'énergie**. Les plantes protègent également des aléas extérieurs et contribuent à la préservation du bâtiment à long terme.

Elles peuvent en outre avoir un impact sur la circulation en créant un **effet de rétrécissement de la chaussée** ce qui incite au ralentissement des véhicules.

Principe de végétalisation verticale



Plantes grimpantes ombre/mi-ombre

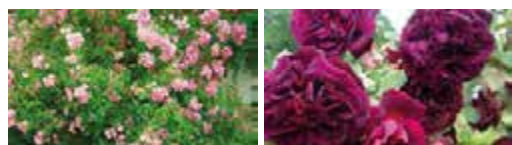


Hydrangea petiolaris (ht : 5 m, juin à juillet) Pilostegia viburnoides (ht : 6 m, août à oct.) Schizophragma hydrangeoides (ht : 10 m, juin à août)

Rosiers grimpants soleil



Rosa guirlande d'amour (ht : 3,50 m remontant, grimpant juil. à oct.) Rosa M^{me} Sancy de Parabère (ht : 3 m, floraison précoce, parfumé, sans épine, juin, juillet, août) Rosa x polyantha Cécile brunner (ht : 4 à 6 m, juin à juil.)
refleurit timidement à l'automne



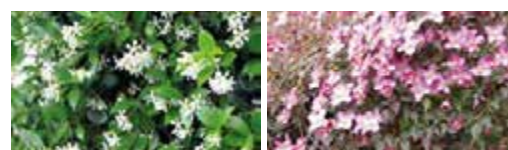
Rosa marietta silva tarouca (ht : 3 à 5 m, remontant, juin à juillet) Rosa sénégal (ht : 3 m, juin à nov.) sans épine



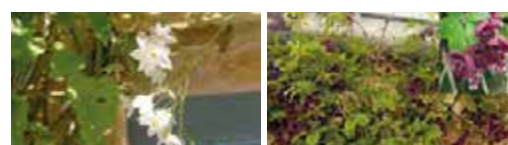
Rosa toby tristam (ht : 10 m, juin à juil., fruits en hiver) Rosa sympathie (ht : 3 m, juin à oct.)



Plantes grimpantes soleil/mi-ombre



Trachelospermum jasminoides (ht : 3 à 4 m, mai à juin) Clematis montana (ht : 3 à 7 m, mai à juin)



Solanum jasminoides (ht : 5 m, juin à oct.) Akebia quinata (h : 6 à 10 m, de avril à mai)



Clematis armandii (ht : 8 m, mars à avril) Lonicera caprifolium (ht : 6 m, juin à sept.)

Holboellia coriacea (ht : 5 à 7 m, mars à mai)

PERGOLA

Lorsqu'il n'est pas possible de planter des arbres, une solution efficace et facile à mettre en place pour créer des ilots de fraîcheur en ville.



Glycine sur pergola en bois - Abjat-sur-Bandiât



Jasmin étoilé sur pergola en métal - Beynac-et-Cazenac
(*Trachelospermum jasminoides*)



Pergola en métal
Brantôme-en-Périgord
(*Solanum jasminoides*)

Cheminement piéton
rythmé par une série
de pergolas étroites
pour ne pas obstruer
le paysage.



Pergola en treillis soudés - Le Bugue
(Fabriquée en régie) - (Passiflore)



Pergola en bois (passage St Éloi à Ribérac - en haut)
& plantation de kiwis à Montpon-Ménesterol
(Récolte : 400kg/an de kiwis - en bas)



Actinidia (kiwi) & voile d'ombrage
Périgueux



Plantes grimpantes pergolas



Bignone *Campsis radicans*
(ht : 6 m, juillet à octobre)



Wisteria *sinensis*
(ht : 5 à 8 m, avril à juin)



Passiflora 'caerulea'
(ht : 5 à 10 m, juin à octobre)



Actinidia *pilosula*
(ht : 5 m, mai à juin)

3/ ENHERBEMENT / PRAIRIES / COUVRE-SOLS



Des alternatives au désherbage !

Parce que « la nature a horreur du vide », l'enherbement comme l'utilisation de plantes couvre-sols sont des solutions efficaces pour occuper, couvrir le sol et limiter le développement des adventices.

ENHERBEMENT

Si auparavant l'utilisation du gazon était quasiment systématique, aujourd'hui une large gamme végétale est proposée aux collectivités. L'enjeu est de favoriser la diversification des couvre-sols en choisissant les végétaux les mieux adaptés aux contextes paysager et environnemental ainsi qu'aux usages. Le choix doit se faire en tenant compte également de la situation climatique, du sol, de la ressource hydrique et des moyens humains et matériels dont dispose la commune pour entretenir.

Des mélanges adaptés en fonction des usages et des contraintes du site...

CIMETIÈRE :

Semences de faible croissance pour limiter l'entretien et mycorhizées pour permettre aux végétaux de capter plus facilement les nutriments et l'eau dont ils ont besoin.



Cimetière de Bourrou

ENHERBEMENT SUR MÉLANGE TERRE/PIERRE :

Mélange résistant à l'arrachage, au piétinement, pour parking enherbé

- Le mélange terre/pierre

Complexe caillouteux : 70 % de pierres / 30 % de terre végétale.

Mise en œuvre :

- Décapage
- Compactage du mélange terre/pierre, épaisseur en fonction de l'usage
- Semis de gazon ou végétalisation par la flore spontanée locale.



Chemin circulaire en mélange terre-pierre



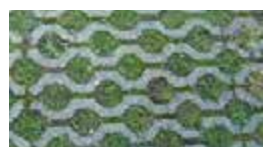
Voie carrossable avec maille « Grass Protecta » à Saint-Chamassy



Square des Catalpas - La-Roche-Chalais

DIFFÉRENTS TYPES DE REVÊTEMENTS

Revêtement alvéolaire



Dalles engazonnées en béton



Dalles engazonnées en plastique type « 02D »



Maille type « Grass Protecta »



Pavés et dallages engazonnés à Sainte-Alvère



- + Infiltration des eaux pluviales
- + Atténuation des effets du réchauffement climatique
- + Alternative à l'imperméabilisation des sols



PRAIRIES / COUVRE-SOLS, DES ALTERNATIVES DE CHOIX AU GAZON !

- + Pour l'esthétique
- + Pour + de biodiversité
- + Pour simplifier l'entretien
- + Pour rafraîchir l'espace
- + Pour gagner du temps
- + Pour permettre l'infiltration des eaux pluviales
- + Pour renforcer l'ambiance d'un lieu

(sous-bois, par exemple avec les Cyclamens de Naples ou les Jacinthes des bois dans le Périgord vert ou les sauges des marais en prairies humides,...)



Beauregard-de-Terrasson
(*Brunnera macrophylla*)



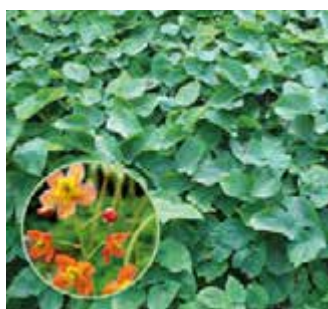
Sedum et Stipa



Hedera Algerian Bellecour



Plantes tapissantes mi-ombre



Epimedium x Warleyense
(ht : 35 cm / floraison : mai-juin
feuillage : persistant)



Hedera Algerian Bellecour
(ht : 10 cm / feuillage : persistant)



Vinca Minor Alba
(ht : 10 cm / floraison : mai à
septembre / feuillage : persistant)



Vinca Minor Purpurea
(ht : 10 cm / floraison : mars à
septembre / feuillage : persistant)



Geranium Rozanne
(ht : 40 cm / floraison : mai à
octobre / feuillage : caduc)



Ceratostigma plumbaginoides
(ht : 20 à 40 cm / floraison : août à
octobre / feuillage : caduc)



Bergenia Cordifolia
(ht : 40 cm / floraison : décembre à avril /
feuillage : persistant)

4/ FLEURISSEMENT

Le fleurissement est un néologisme.

À l'origine, il ne concerne pas directement les jardins privés, même si les initiatives des particuliers débordent parfois et à bon escient sur l'espace public. Il se comprend dans le sens le plus étroit comme « **l'acte de fleurir l'espace public** ».

Jadis, les particuliers fleurissaient la partie de leur logement donnant sur la rue alors que le « côté cour » était réservé à la production. Avec le développement du tourisme au XIX^{ème} puis au XX^{ème} siècle, les professionnels, les communes puis l'État ont trouvé un intérêt à l'encourager. Ce mouvement a donné naissance à des concours organisés par le **Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)**. Évoluant avec son temps et les enjeux sociétaux, le concours, devenu label, est désormais beaucoup plus global, regroupant près de 65 critères, gage de qualité de vie.

Aujourd'hui, le label **récompense les collectivités** qui s'engagent pour l'amélioration du cadre de vie. Il propose un référentiel commun sur lequel les communes peuvent s'appuyer :

- La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- Le développement de l'économie locale et l'attractivité touristique
- Les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets.



Beynac-et-Cazenac



Saint-Jean-de-Côle

Le fleurissement ne peut pas se réduire qu'à une utilisation exclusive d'une seule strate de plantes ou à un fleurissement saisonnier.

La **diversification botanique** du fleurissement doit s'opérer à la fois dans le choix des plantes en fonction de leur **période de floraison**, mais aussi, par l'exploitation des floraisons de plantes issues des strates arborées et arbustives, des vivaces, des bulbes, des plantes couvre-sols,....

Diversifier les strates végétales et les plantes utilisées, c'est assurer la pérennité du fleurissement au fil des saisons et valoriser les ambiances paysagères tout au long de l'année. C'est également favoriser la biodiversité en enrichissant les habitats et les ressources pour assurer l'équilibre des espèces.

Cette diversification doit être cohérente avec les caractéristiques identitaires, géographiques et climatiques du territoire et prendre en compte les caractéristiques patrimoniales et culturelles, son environnement physique, géographique et esthétique, ainsi que les fréquentations et les usages.

Il est important aussi que les choix de fleurissement tiennent compte des moyens humains et matériels,... dont dispose la collectivité pour entretenir les espaces.



Nadaillac Beauregard-de-Terrasson



**CONSULTEZ LE GUIDE DES VIVACES
À L'USAGE DES COMMUNES**





En Dordogne, la **végétation « spontanée »** occupe une grande place. C'est pourquoi, une attention particulière est portée sur la flore sauvage de nos villes et villages.

Dès 2011, avec la mise en place de la « Charte 0 Pesticide », le Département accompagne les communes à changer de regard sur la végétation vagabonde et à favoriser la nature en ville.

La flore sauvage fait partie intégrante de notre patrimoine végétal et participe à la beauté de nos paysages. Le mélange des deux ; la végétation naturelle associée à une végétation « horticole » choisie, permet d'obtenir un fleurissement identitaire, pérenne et bien intégré. C'est aussi le moyen de préserver la biodiversité et de mettre en place une gestion raisonnée dans les villes et villages.

En Dordogne, de nombreux villages ont un **fort caractère patrimonial** et/ou ont des sites classés. L'idée est d'insister sur l'importance de révéler cette identité sans forcément rajouter du fleurissement horticole. La mise en valeur discrète du patrimoine existant est tout aussi importante : certains villages laissent se développer une végétation spontanée, complétée à la suite de relevés écologiques, par des espèces locales.

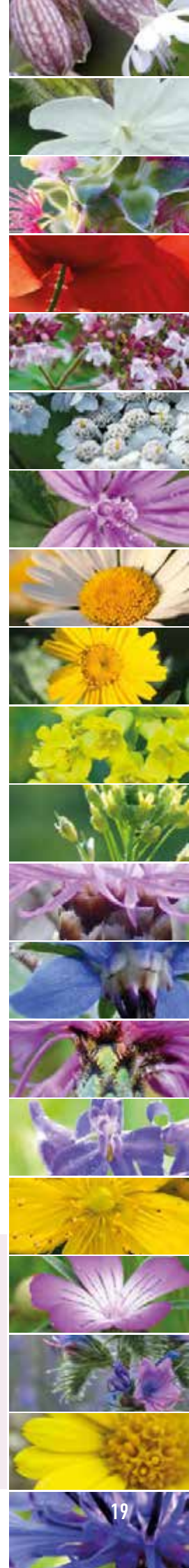
D'autres jouent sur le caractère **pittoresque et naturel**, comme le village de Saint-Jean-de-Côle avec des plantes grimpantes et variétés de rosiers anciens pour fleurir les ruelles en façade.



DÉCOUVREZ LE PETIT GUIDE DE LA FLORE SAUVAGE !

Le département de la Dordogne propose un **petit guide** pour mieux connaître et/ou apprendre à identifier la flore sauvage de nos villes et villages.

*« J'ai vu une fleur sauvage, quand j'ai su son nom,
je l'ai trouvée belle... » Hubert Reeves*



LA SÉLECTION DU PÔLE PAYSAGE & ESPACES VERTS

LES VALEURS SÛRES

Plantes basses, couvre-sol



Bergenia Cordifolia
(ht : 40 cm / floraison : décembre
à avril / feuillage : persistant)



Stachys Byzantina
(ht : 40 cm / floraison : juin à août
feuillage : semi-persistant)



Cerastostigma Plumbaginoides
(ht : 20 à 40 cm / floraison : août à
octobre / feuillage : caduc)



Erigeron Karvinskianus
(ht : 30 cm / floraison : juillet-
août / feuillage : caduc)

Plantes basses, couvre-sol : les géraniums vivaces



Geranium brookside
(ht : 40 cm / floraison : mai à
juillet / feuillage : caduc)



Geranium sanguineum
(ht : 30 cm / floraison : mai à
sept. / feuillage : caduc)



Geranium renardii
(ht : 30 cm / floraison : juin à
juillet / feuillage : persistant)



Geranium rozanne
(ht : 40 cm / floraison : mai à
octobre / feuillage : caduc)

Bulbes et rizhomes



Hemerocallis
(ht : 100 cm / floraison : juin-
juillet / feuillage : caduc)

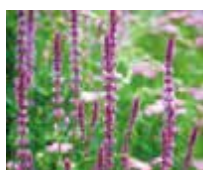


Iris
(ht : 40 à 90 cm / floraison :
mai-juin / feuillage : caduc)



Crocus
(ht : 80 cm / floraison : juillet
à sept. / feuillage : caduc)

Sauges



Salvia nemorosa
« amethyst »
(ht : 60 cm / floraison : juillet
à octobre / feuillage : caduc)



Salvia microphylla
(ht : 60 cm / floraison : mai
à octobre / feuillage : semi-
persistant)



Salvia officinalis
(ht : 60 cm / floraison : mars
à mai / feuillage : persistant)

Vivaces



Sedum Spectabile
(ht : 50 cm / floraison : été-
automne / feuillage : caduc)



Santolina
Chamaecyparissus
(ht : 50 cm / floraison : juillet à
sept. / feuillage : persistant)



Centranthus Ruber
(ht : 80 cm / floraison : juillet à
sept. / feuillage : caduc)



Euphorbia x Martinii
(ht : 60 cm / floraison : mai à
juillet / feuillage : persistant)



Bergenia Cordifolia
(ht : 60 cm / floraison : hiver-
printemps / feuillage : persistant)

Pour plus de hauteur



Cerastostigma griffithii
(ht : 100 cm / floraison : août-
sept. / feuillage : semi-persistant)



Verbena bonariensis
(ht : 130 cm / floraison : juillet à
sept. / feuillage : caduc)



Cistus purpureus
(ht : 100 cm / floraison : mai à
juillet / feuillage : persistant)



Euphorbia characias wulfenii
(ht : 100 cm / floraison : avril à juillet /
feuillage : persistant)

LES PLANTES ALLÉLOPATHIQUES

pour limiter le développement des adventices et réduire les temps d'entretien !

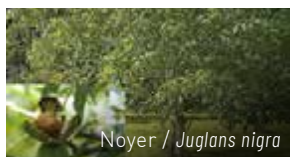
Les plantes allélopathiques ont la particularité de diffuser naturellement des composés chimiques inhibant la germination et le développement des espèces concurrentes.

Elles sont principalement originaires du pourtour méditerranéen, et autres zones de terrain très sec où la concurrence est importante pour l'accès à l'eau et aux nutriments.

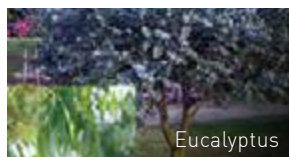
Arbres



Pins / *Pinus*



Noyer / *Juglans nigra*



Eucalyptus



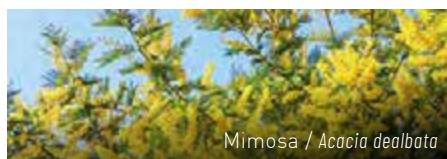
Laurier sauge
Laurus nobilis



Laurier palme
Prunus laurocerasus



Cèdre / *Cedrus*



Mimosa / *Acacia dealbata*

Plantes basses



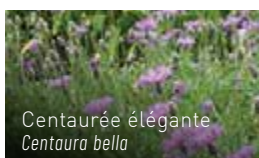
Petite pervenche
Vinca minor



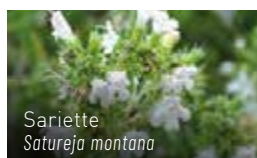
Grande pervenche
Vinca major



Tanaisie
Tanacetum vulgare



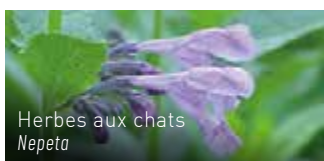
Centaurée élégante
Centaura bella



Sariette
Satureja montana



Lavande
Lavandula angustifolia hidcote



Herbes aux chats
Nepeta



Sauge officinale
Salvia officinalis 'Rosea'



Rue
Ruta corsica

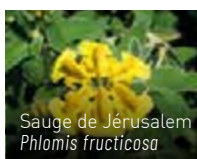
Plantes moyennes



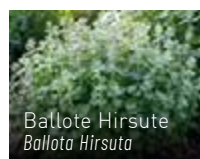
Santoline Argentée
Santolina chamaecyparissus



Ciste Pourpre
Cistus Purpureus



Sauge de Jérusalem
Phlomis fruticosa



Ballote Hirsute
Ballota Hirsuta



Myrte commun
Myrtus Communis



Romarin
Salvia Rosmarinus



Ciste de Florence
Cistus x Florentinus



Ballote
Pseudodictame
Ballota pseudodictamnus

Couvre-sol



Piloselle
Pilosella officinarum



Bugle
Ajuga reptans «rosea»



Thym serpolet
Thymus serpyllum 'Elfin'



Poivre de muraille
Sedum acre



Potentille printanière
Potentilla verna

5/ LES MARQUES ET LABELS : DES OUTILS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Équipe municipale, élus, techniciens œuvrent au quotidien pour agir en faveur de l'environnement et améliorer le cadre de vie dans leur ville et village.

Les labels sont une reconnaissance de leur travail et permettent :

- D'inscrire les collectivités dans une stratégie globale et continue d'amélioration
- De communiquer auprès des habitants, des touristes sur les démarches menées en faveur du cadre de vie, de la mise en valeur de leur patrimoine, de l'environnement, du paysage, du végétal,...
- D'inscrire la démarche qualité et la gestion écologique des sites comme un engagement politique fort
- De mettre en valeur le travail des agents et gestionnaires du site, de la commune,...
- De formaliser le travail effectué
- D'utiliser l'audit comme un outil d'évaluation et de progression.
- De faire partie d'un réseau valorisé et reconnu pour ses engagements.

QUELQUES MARQUES ET LABELS



Villes et Villages Fleuris

Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage, le végétal...

À ce jour, 59 communes sont labellisées « Villes et Villages Fleuris », la Dordogne est le 1^{er} département de la Région Nouvelle-Aquitaine, en nombre de communes labellisées et en nombre de fleurs.



Marque « végétal local » : pour garantir et préserver la diversité génétique !

Outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux. Les végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. **En savoir plus :** www.vegetal-local.fr/la-marque



Arbre remarquable ou ensemble arboré remarquable : pour inventorier, mettre en valeur, sauvegarder les arbres remarquables

Ce label est attribué aux collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés.

Les arbres remarquables sont des êtres vivants qui présentent des caractères extraordinaires d'âge, de dimensions, d'esthétique, de particularités propres, de situation, d'histoire ou de légende.

Ce sont des éléments du patrimoine naturel et culturel. **En savoir plus :** www.arbres.org/label-national.htm

Le label n'a pas de valeur juridique, cependant il est reconnu par le secrétariat d'État à la Biodiversité (dépendant du ministère de la Transition écologique) depuis 2021.

Sa notoriété contribue à promouvoir les arbres remarquables partout en France et à encourager la sauvegarde du patrimoine arboré français en général. Il facilite l'inscription des arbres au PLU ou dans un EBC (Espace Boisé Classé).

En Dordogne, 7 arbres sont labellisés ainsi que 2 ensembles arborés :

- L'If (Taxus baccata) de Bertric-Burée, le plus vieil arbre de Dordogne (près de 1000 ans)
- Le Cèdre du Liban (Cedrus libanis) du Château de Cardoux à Bourniquel
- Le grand chêne de la Bigotie à Monpazier
- Le Peuplier noir d'Italie (Populus nigra) à Brantôme-en-Périgord
- Le Chêne à Queyssac
- Le Chêne de la Liberté à Mussidan
- Le Sequoia Gigantea du Domaine de Campagne propriété du Département
- L'alignement de 17 pins parasol (Pinus Pinea) à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- Une dizaine de chênes de plus de 300 ans au château de la Guionie à Lempzours.



Chêne de Mussidan



« Jardin remarquable »

Ce label d'État est décerné par le ministère de la Culture. Il distingue des parcs et des jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Des parcs et des jardins de tous les styles, petits ou étendus, historiques ou contemporains.

Sont pris en compte : la diversité, l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale. Il est attribué pour une durée de 5 ans renouvelable. Label « Jardin remarquable » (culture.gouv.fr).



Le « Label écojardin »

C'est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Le label est attribué par site. Le gestionnaire doit être engagé dans une démarche globale de gestion écologique.

En savoir plus : www.label-ecojardin.fr/article/le-label-ecojardin



Tourisme & Handicap

C'est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.



Pavillon bleu

C'est un label environnemental et touristique international décerné annuellement par l'association Teragir à des collectivités et à des ports de plaisance qui font des efforts en matière de gestion environnementale.



Département fleuri

En 2021, la Dordogne a été labellisée « Département fleuri » pour la 2^{ème} fois consécutive.

Élément structurant de la promotion et de la stratégie territoriale pour le Périgord, ce label témoigne de l'accompagnement technique global assuré par le Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental auprès des communes. Cette distinction est décernée pour une période de 5 ans par le Conseil National Villes et Villages Fleuris.



II - VERS DES AMENAGEMENTS ADAPTES AUX BESOINS, AU CONTEXTE, AUX USAGES...

Sarlat Naturellement, valoriser la nature en milieu urbain
Perspective d'étude de la Place Marc Busson à Sarlat-la-Canéda (GRANDTOUR Art & Paysage).



La pertinence d'un projet d'aménagement nécessite un travail en amont méthodique. Elle implique la prise en compte du contexte, des besoins, des usages et sa capacité à pouvoir évoluer dans le temps. Le contexte actuel, le réchauffement climatique ainsi que les budgets de plus en plus serrés des collectivités, obligent les villes et villages à repenser les aménagements. Ils imposent aux collectivités encore plus la recherche d'efficacité et l'économie de moyens dans leur projet.

Le végétal, levier d'adaptation aux changements climatiques, apparaît comme une solution de choix à intégrer dans tous les futurs projets pour développer durablement le territoire tout en augmentant l'attractivité locale, le cadre de vie des habitants et des touristes.

Les différentes étapes d'un projet d'aménagement

01/ ANALYSER LA SITUATION / PRÉPARER / DÉFINIR LE PROJET

Prendre en compte les grands principes généraux, les orientations d'aménagement et de gestion de la commune. Pour que le projet soit pertinent et prenne tout son sens, il doit s'inscrire dans une **démarche globale et cohérente d'aménagement**, de **gestion** et de **développement durables du territoire**.



Pour les communes engagées dans « **Villes et Villages Fleuris** », ils s'articulent souvent autour des 4 grands axes du label :

- la place accordée au végétal,
- la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité,
- le développement de l'économie locale et l'attractivité touristique,
- les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets.

Ces grandes orientations peuvent se traduire ainsi :

- Laisser de la place à la nature
- Favoriser le bien-être et le rafraîchissement : privilégier l'utilisation de matériaux naturels, végétaliser, intégrer la présence de l'eau,...
- Rechercher la sobriété pour respecter l'environnement et préserver les ressources (la mise en place d'une logique "low-tech": (ré)utilisation des matériaux existants, valorisation des espaces naturels, simplicité des aménagements, emploi d'éco-matériaux, fabrication locale voire participative...).



Aménagement à Saint-Sauveur de Bergerac créé en régie par des bénévoles. Retrait des pavés autobloquants pour permettre aux arbres de se développer correctement et ne pas subir le poids des véhicules sur leurs racines. Création de massifs fleuris délimités par des traverses bois.



Souvent nul besoin d'utiliser un langage trop urbain et des mises en œuvre trop sophistiquées pour améliorer l'espace.

Étudier l'environnement, le contexte :

Ce travail incontournable consiste à :

- Prendre en compte les atouts, les faiblesses, la singularité du territoire,...
- Analyser l'existant, situer le projet municipal en rapport avec le contexte général en se référant à l'unité paysagère correspondant au territoire communal
- S'appuyer sur le CAUE et les documents d'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT, trame verte et bleue
- Identifier le cadre juridique, les règles particulières, les institutions, régionales ou locales susceptibles d'être impliquées dans le projet.

Le caractère naturel, sauvage, peu aménagé est, la plupart du temps, un atout à ne pas gâcher par des aménagements trop ambitieux ou construits. Une retenue est parfois nécessaire afin d'offrir une frugalité de projet et permettre une réappropriation de l'espace public par les riverains.

S'interroger sur les usages, le public ciblé, être au plus près des besoins :

- Identifier le public visé pour mieux cerner ses besoins, ses attentes dans une perspective d'amélioration de son cadre de vie
- Se baser sur des indicateurs tangibles (enquête, fréquentations, comptages,...)
- Sonder les futurs utilisateurs en s'appuyant sur un travail de concertation avec recueil des demandes, propositions éventuelles,...

« Tour d'arbre » à Daglan



Colonisation de valérianes en pieds de murs à Siorac-de-Ribérac



Réalisation de fosses de plantations à Lalinde pour accueillir des jasmins étoilés sur façades



Banc et boîtes à l'vres dans un coin de verdure à Saint Aulaye-Puymangou



Plantation d'un arbre, quartier sauvegardé à Sarlat-la-Canéda

Chaque commune possède un patrimoine historique, architectural, paysager et naturel qui lui est propre. Penser les aménagements en fonction du contexte local, de la topographie, des ambiances, du public, des usages, des déplacements, de l'exposition, de la nature du sol est essentiel pour construire un aménagement pérenne et cohérent.

02/ VERS UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET PARTAGÉE

Identifier les acteurs, composer une équipe projet « pluridisciplinaire » :

Solliciter l'ensemble des parties prenantes du futur projet :

- Les principaux et futurs « usagers »
- Les gestionnaires, qui portent les ambitions du projet et sa pérennité dans le temps (maîtrise d'ouvrage)
- Les concepteurs et tous les acteurs locaux de l'aménagement du territoire qui peuvent apporter leur soutien d'un point de vue méthodologique, technique, administratif,... (maîtrise d'œuvre interne ou externe), services techniques (dans la diversité de leurs expertises relatives aux ambitions du projet) : paysagistes, urbanistes, écologues, techniciens de l'environnement, techniciens des routes, hydrologues, entreprises du paysage, pépiniéristes, arboristes, associations, Communautés de communes, les différents services du Département, Région, État...



Le CAUE, l'ATD, l'UA concernée, le Pôle Paysage & Espaces Verts sont des partenaires sur lesquels les collectivités peuvent s'appuyer.

L'implication des riverains est indispensable afin d'intégrer un savoir-faire d'usage et une connaissance du lieu acquis avec l'expérience quotidienne.

Associer les usagers, premiers impactés, favorise également les échanges entre acteurs ainsi que la cohérence du projet et peut prévenir des conflits.

Le croisement des compétences et « savoir-faire » permettra la prise en compte de l'ensemble des éléments importants pour la réalisation et la réussite du projet.

La notion d'échelle, la gestion des eaux pluviales, le choix des matériaux, le mobilier utilisé,... sont des éléments à prendre en compte pour garantir la qualité de l'espace public, le maintien de la biodiversité et la pérennité de l'aménagement.

Rédiger une notice :

Tout ce travail d'analyse, de réflexion et de préparation doit aboutir à la rédaction d'une **notice ; une note d'intention l'avant-projet sommaire ou la note de cadrage**.

C'est un outil essentiel pour permettre à tous de bien comprendre le projet et de pouvoir communiquer rapidement sur celui-ci. Il doit présenter de manière claire et rapide **la nature du projet ; l'origine ; le contexte ; les objectifs et le périmètre du projet**. Il demeure un document quasi contractuel entre le décideur et le porteur de l'idée.

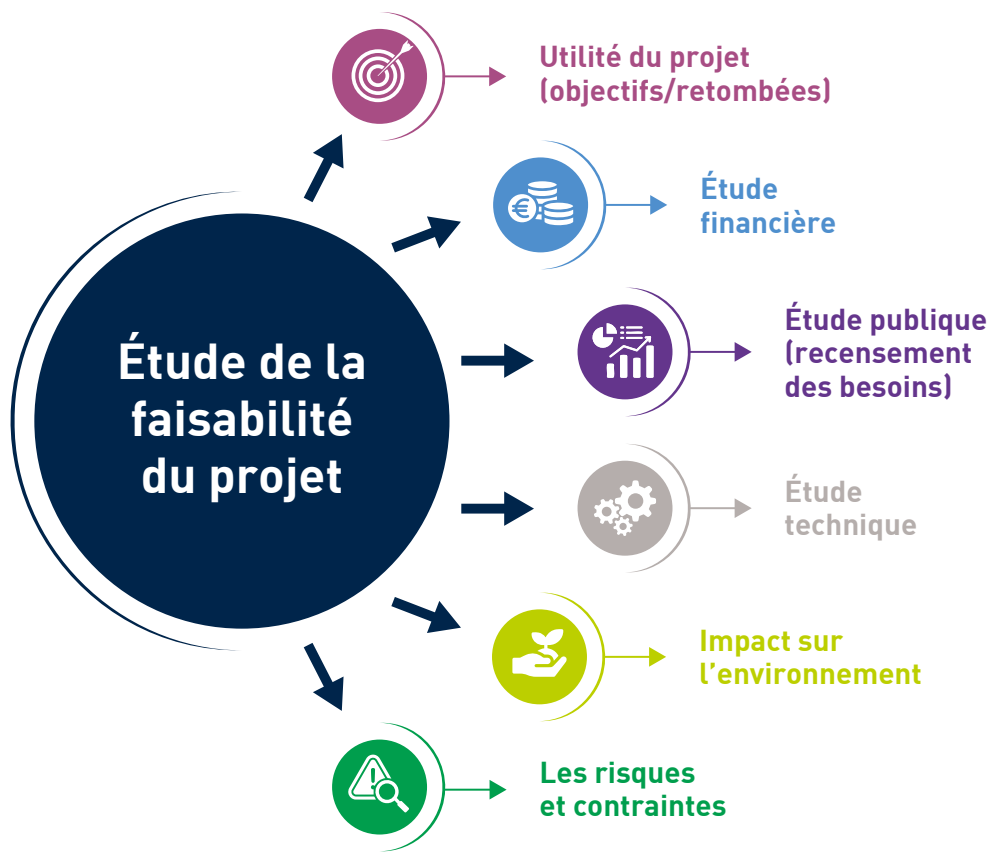
Après sa validation, l'étape suivante, **l'étude de faisabilité**, pourra alors commencer.

Larges consultations à Terrasson-Lavilledieu pour un « projet-phare » Place de la Libération



Étudier la faisabilité du projet :

C'est définir les contraintes, les risques liés au projet. Gérer un projet c'est aussi prévenir. Cette étape consiste à déterminer quelles sont les solutions pour atteindre les objectifs. Elle s'organise autour de plusieurs axes :



Ces éléments permettent d'établir différents scénarios qui serviront de base à la décision.

Avoir une approche pragmatique, objective et réaliste du projet en s'interrogeant sur la réelle plus-value que le projet va apporter. Peser les « pour » et les « contre ».

S'interroger sur « l'utilité » du projet, sa pertinence, son impact, les retombées susceptibles d'être générées par rapport aux coûts d'aménagements et de gestion, les contraintes et les risques potentiels que sa concrétisation pourrait induire.

À la suite de l'étude de faisabilité, si la commune valide le projet, la conception de la « solution » pourra alors commencer en collaboration avec l'ensemble de l'équipe projet !

03/ LA CONCEPTION

C'est la **concrétisation de l'idée**. Elle permet de traduire le scénario sélectionné présenté dans l'étape de faisabilité, en un ensemble de tâches. Dès lors il est possible, de dimensionner plus précisément le projet au niveau financier, humain, matériel et temporel.

Il convient de dresser le **cahier des charges** qui va permettre d'organiser le cadre dans lequel s'organise la conception du projet :

- le contexte
- le positionnement politique et stratégique du projet
- les objectifs
- le périmètre du projet qui va permettre de définir les ressources qui seront impactées par sa mise en place.

Il est primordial de bien identifier les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

Utiliser le végétal nécessite un accompagnement spécifique, adapté qui intègre la notion de « temps ».

Elle oblige de considérer la « spécificité du vivant » dans la commande publique. Le coût global du projet (y compris la gestion technique et financière du patrimoine vivant) devra être défini dès la conception.

Anticiper le suivi, l'entretien « du vivant » pour assurer la pérennité des aménagements.

À Villeteureix, tous les ans, des bénévoles participent ponctuellement à l'entretien des espaces verts dans le cadre de journées citoyennes organisées par la Municipalité.



S'interroger sur la façon d'optimiser les moyens, hiérarchiser, prioriser les espaces, s'orienter **vers une gestion raisonnée et différenciée** pour faire face à l'augmentation des nouvelles surfaces vertes à entretenir (plan de gestion différenciée, formation des agents...). Communiquer, expliquer, conforter les choix d'aménagement et de gestion auprès des habitants pour obtenir leur adhésion et l'appropriation des aménagements.

04/ LA RÉALISATION

La relation doit être continue entre la maîtrise d'œuvre (le chef de projet) et la maîtrise d'ouvrage (le commanditaire du projet) afin de palier et corriger toute dérive entre le prévu et le réalisé.

La réalisation en régie a l'avantage de permettre aux agents, bénévoles, associations,... de s'approprier les aménagements, de baisser les coûts, de pouvoir réaliser les « ré »-ajustements en direct, d'avoir une meilleure implication dans leur évolution. Il est possible de « phaser » les plantations pour ne pas « se laisser déborder », pour pouvoir les suivre et les pérenniser.

05/ SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET

Enquêtes, retours, usages,... permettent de faire évoluer l'aménagement, l'adapter et continuer à travailler sur des démarches durables. Ne pas hésiter à pratiquer le **Benchmark** (profiter de l'expérience d'autres collectivités pour construire son projet).



Le déplacement d'Abjat-sur-Bandiât à Chédigny, « ville jardin », a permis à la commune d'obtenir la validation du projet par les habitants conquis par la présence du végétal dans la ville et l'instauration généralisée de zone de rencontre au cœur du village.



Faire des contraintes des opportunités, multiplier les objectifs !

Saisir les opportunités (les aides, programmes...).

À Saint-Jean-de-Côle, les travaux de réfection de la voirie, financés à 80 % avec l'aide notamment du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) ont eu un triple objectif : l'enfouissement des réseaux, la réalisation des travaux d'assainissement et la création de réservations en pieds de façades... qui magnifient le village !



III – VERS UNE GESTION RAISONNÉE ET DURABLE

« Land Art » en fauche différenciée à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

La Dordogne, terre de diversité, une mosaïque de paysages à préserver

La Dordogne séduit par la diversité et la qualité de ses paysages. Elle bénéficie de gisements uniques en termes de forêts, de rivières, d'espaces ruraux de qualité empreints d'une grande naturalité. Sa position de carrefour géographique, ses terroirs contrastés, concourent à la présence d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. La beauté et la richesse de ses paysages sont, sans conteste, un maillon essentiel du développement touristique de la Dordogne.

C'est aussi un atout à préserver et à valoriser pour la qualité du cadre de vie dans nos villes et nos villages. En Dordogne, le patrimoine naturel est un atout majeur et il convient, ici plus qu'ailleurs, de faire de la préservation de la nature, de la biodiversité et des paysages un enjeu stratégique.

Connaître les paysages pour mieux les préserver

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental a confié au CAUE une mission d'inventaire des entités paysagères et des richesses naturelles du département pour une meilleure compréhension des enjeux de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel.

ATLAS DES PAYSAGES - CAUE24 (cauedordogne.com)

Pour chaque projet d'aménagement, la préservation voire le renforcement de la biodiversité existante qu'elle soit « remarquable » ou « ordinaire » doit être au cœur des réflexions d'aménagement.

Dans une perspective de préservation et d'identité du territoire, il convient de :

01/ RÉALISER UN DIAGNOSTIC "BIODIVERSITÉ" DU SITE :

- Déterminer l'orientation de la parcelle (ombre, soleil)
- Établir la liste des espèces végétales en place et réfléchir à leur préservation et valorisation (nombre d'espèces, type de strates)
- Relever les végétaux invasifs, malades, mal implantés
- Tenter de repérer les habitats de la faune déjà existants
- Évaluer les potentialités de superficie en pleine terre et les autres supports de végétalisation (murs, clôtures, pergolas, toiture-plates...)
- S'appuyer sur l'existant, repérer les points forts et ce qui pourra être conservé.



02/ PRÉSERVER ET ENRICHI R LA BIODIVERSITÉ EXISTANTE :

Les espèces sauvages ont besoin de lieux d'accueil au sein de nos territoires fragmentés.

Pour favoriser la biodiversité, l'un des premiers enjeux est de travailler sur la diversité des strates végétales (strate tapissante, herbacée, arbustive, arborée), sur le type de feuillage (persistant/caduc) et de privilégier une origine locale des végétaux, pour créer un véritable écosystème et offrir des habitats multiples à la faune, tout en travaillant sur les continuités écologiques.

03/ GÉRER DE MANIÈRE RAISONNÉE, METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ :

La gestion différenciée est une avancée vers un équilibre entre écologie, économie, aspect social et culture. Elle répond également à la nécessité de prendre en compte les diversités et potentialités des espaces verts pour les valoriser au mieux tout en appliquant des méthodes de gestion adaptées au cas par cas plutôt que de pratiquer un traitement global et uniforme.

Les enjeux sont multiples :



Enjeux environnementaux

- Préserver et enrichir la biodiversité,
- Protéger les ressources naturelles : valoriser les déchets verts, économiser les ressources en eau, préserver le sol, etc.
- Gérer la flore et la faune invasives.



Enjeux sociaux

- Préserver et améliorer le cadre de vie en plaçant la préservation de la nature et de la biodiversité au cœur des aménagements
- Offrir des lieux d'échange et de partage, renforcer le lien social
 - Informer, sensibiliser à l'environnement et à la nécessité d'en prendre soin.



Enjeux économiques

- Réduire les coûts induits par un entretien intensif en privilégiant une gestion plus « naturelle »
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers
- Maîtriser les temps de travaux
 - Adapter le matériel (ergonomique, moins polluant, plus performant).

Pour formaliser ce mode de gestion, **le Département comme certaines communes de Dordogne ont réalisé un plan de gestion différenciée**. C'est un outil de travail dans lequel est reporté l'inventaire des surfaces et des types d'espaces entretenus, le temps passé, le matériel utilisé, les difficultés rencontrées...

Ce travail permet d'avoir **une vue d'ensemble du territoire, de définir les priorités** (de classer et hiérarchiser les espaces par niveau d'entretien, **de planifier et d'optimiser les tâches et le travail des agents**).

Il permet également de formaliser les orientations et stratégies en matière de gestion et d'aménagement des espaces verts, de mettre en place **un projet de valorisation et d'amélioration paysagère communal** en tenant compte des moyens humains dont dispose la commune pour **mener et assurer l'entretien de l'ensemble du territoire**.

Ce travail est essentiel pour mieux gérer l'existant, préserver la biodiversité et anticiper la gestion des aménagements à venir.



PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE par classes d'entretien Hautefort Saint-Agnan

classe 1

Cœur de la commune, abords d'établissements publics, église, mairie, jardin des simples, maison en pierres sèches, square.

classe 2

Cimetière, parking, gendarmerie, école, rues et ruelles, cheminement doux, plaine de jeux.

classe 3

Bords de routes, chemins ruraux.

Le Pôle Paysage & Espaces Verts met à la disposition des communes un guide méthodologique pour la réalisation de plan de gestion communal.



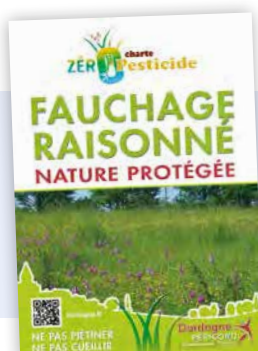
Une zone de gazon c'est beaucoup de travail et d'énergie et un espace pauvre en faune et en flore sauvages. Une simple tonte divise par deux le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires, très utiles car prédateurs des insectes ravageurs. Tondre moins et moins court permet de privilégier les plantes à fleurs qui feront le bonheur des abeilles, des papillons et des insectes utiles. Laisser pousser l'herbe permet à des milliers d'insectes de s'installer.

Des insectes qui serviront de nourritures aux oiseaux, aux chauve-souris, aux amphibiens... Cachés par les hautes herbes, les oiseaux pourront même s'installer pour nicher : c'est tout un écosystème qui reprend vie.

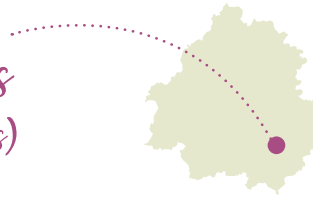
La fauche différenciée permet également de structurer les espaces, de dessiner des cheminements, invitation à la promenade, tout en préservant la biodiversité.



Espace de biodiversité à Saint Aulaye-Puymangou



Le Pôle Paysage & Espaces Verts met à la disposition des documents de communication téléchargeables.



SIMPLIFIER LES AMÉNAGEMENTS POUR FACILITER L'ENTRETIEN

L'exemple du parking du Pôle International de la Préhistoire - Conception Pôle Paysage CD 24.



Absence de bordure pour favoriser le stockage et l'infiltration des eaux pluviales, assurer l'arrosage des végétaux et recharger les nappes phréatiques.



Réservations avec plantations réalisées en dessous du niveau des allées pour éviter les débordements de matières organiques et faciliter l'entretien.



Surface lisse et homogène, sans décalage de hauteur, sans bordure... sans obstacle, pour faciliter le passage de la tondeuse.

PENSER GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

L'urbanisation et le développement des voiries (routes, rues, places, parkings, trottoirs...) ont engendré une **forte imperméabilisation des sols**.

L'eau de pluie s'infiltre de moins en moins à mesure que les villes s'imperméabilisent et les volumes d'eau de pluie qui ruissellent et/ou qui sont collectés augmentent.

Les conséquences sont multiples : saturation des systèmes d'assainissement, dysfonctionnement des stations de traitements des eaux usées, pollution, inondation...



Périgueux septembre 2021



Chancelade septembre 2023

Pour limiter les inondations et la pollution des nappes phréatiques, l'enjeu est de permettre **l'infiltration des eaux de pluies** à l'endroit où elles tombent. C'est remplacer le « tout tuyau » par une gestion de l'eau à la parcelle.

C'est ne plus considérer l'eau comme un « déchet » à évacuer vers les canalisations... mais comme « une ressource » :



« La ville entonnoir » (Source GRAIE)

« La ville éponge » (Source GRAIE)



- + Pour rafraîchir la ville et la rendre supportable l'été
- + Pour recharger les nappes phréatiques
- + Pour désengorger les réseaux d'eau
- + Pour l'arrosage des végétaux
- + Pour améliorer le cadre de vie,...

« Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration des eaux pluviales » doit être un élément de base à inclure dans la définition de tout projet.



PRIVILÉGIER LE VÉGÉTAL POUR UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Lorsque les usages le permettent, le maintien d'espaces de pleine terre représente la solution la moins impactante pour le cycle de l'eau et l'environnement et très souvent la plus économique.

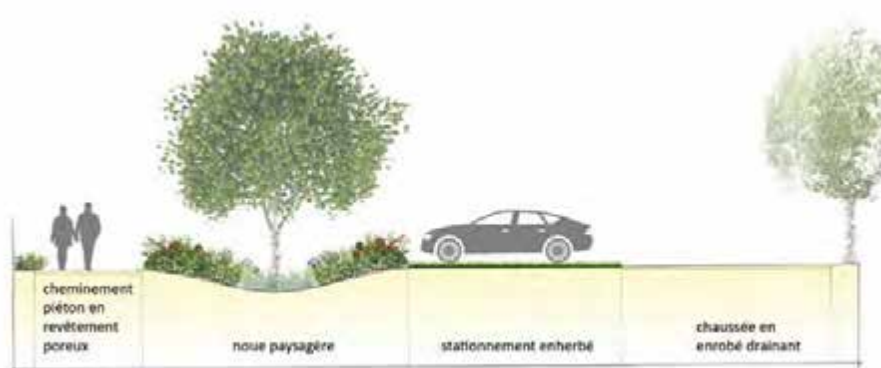
Quelques éléments de base pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol :

- Favoriser le couvert végétal (végétation, enherbement, haies, paillage...)
- Maintenir des aspérités sur le terrain, creux ou cuvette naturels, noues, jardins de pluie, tranchées drainantes.

Maîtriser l'imperméabilisation des sols offre la possibilité d'engager une réelle réflexion sur l'urbanisation de demain... de travailler sur la mise en valeur paysagère, l'amélioration de la biodiversité, les usages, la mobilité, le développement d'activités de loisirs, le bien-être, le lien social, le cadre de vie.

Projet place du Foirail Sud à Monpazier :

- Réduction de la chaussée au profit d'espaces verts (suppression d'enrobé de 160 m²)
- La vitesse de circulation passe de 50 à 30 km/h
- Création d'un cheminement piéton en revêtement drainant
- Plantations au pied des façades.



- + Repenser les aménagements, multiplier les usages, apporter de la qualité
- + Lutter contre les effets négatifs du changement climatique
- + Réduire les coûts des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- + Améliorer la qualité de vie, la santé, le bien-être ...
- + La possibilité de bénéficier de programmes d'aides pour les collectivités :

- 12^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (2025-2030) pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans la « désimperméabilisation »
(Demander une aide | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)),
- Le Fonds vert pour encourager les villes et villages à « re-naturer » leurs territoires
Fonds vert - Édition 2024 | Aides-territoires (beta.gouv.fr)

QUELQUES EXEMPLES D'ALTERNATIVES À L'ENROBÉ CLASSIQUE

(À choisir en fonction du contexte, des usages, de l'ambiance, du coût...)



REVÊTEMENTS DRAINANTS CARROSSABLES



Parking à Beaumont-du-Périgord



Tour de l'église Saint Pierre à Sainte-Alvère



Siorac-de-Ribérac



Saint-Paul-Lizonne

- Aménagement voirie et parking en matériaux alternatifs



Enrobé drainant - *Laboratoire départemental*



Calcaire compacté



REVÊTEMENTS DRAINANTS PIÉTONS



Pavés engazonnés



Dallages engazonnés



Calcaire compacté



Stabilisé enherbé



Béton drainant



Sable stabilisé



Platelage bois



Copeaux de bois

IV - LES ESPACES COMMUNAUX, GÉNÉRALITÉS ET EXEMPLES CONCRETS

Ruelle de Saint-Jean-de-Côle magnifiée par la présence du végétal.
Les habitants s'approprient l'espace public et investissent la rue.

GÉNÉRALITÉS DES ESPACES COMMUNAUX

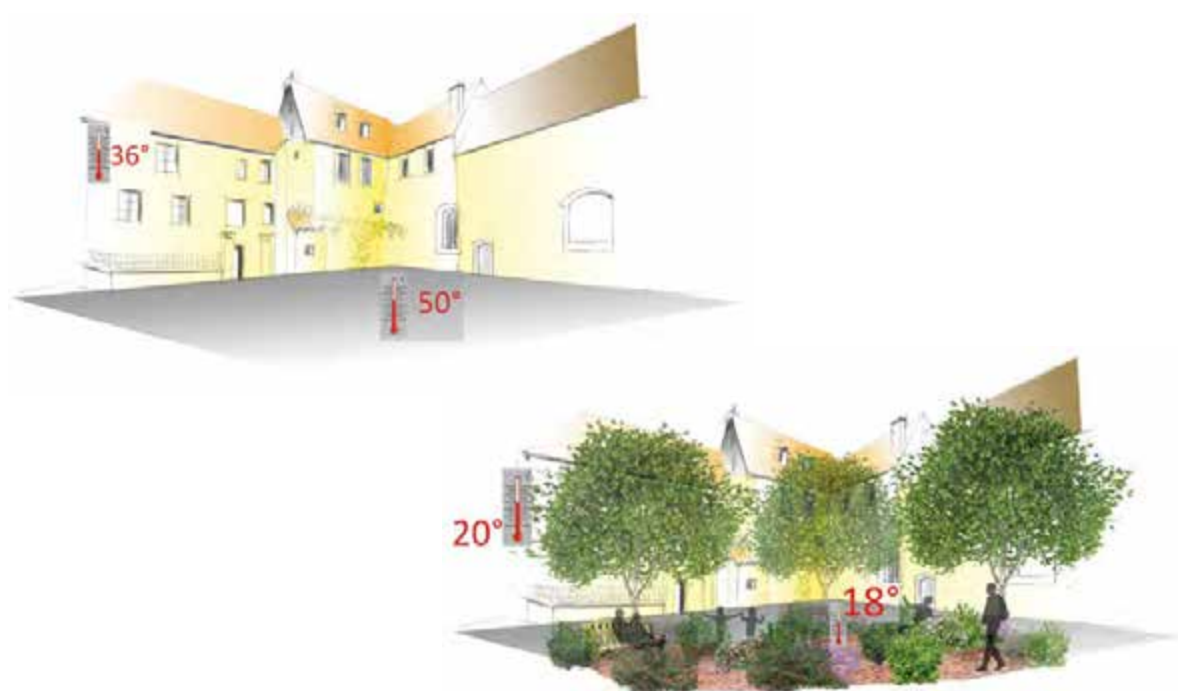
L'étalement urbain est en progression constante avec l'équivalent d'un grand département français qui disparaît tous les dix ans sous l'effet de l'artificialisation des sols.

Les villes sont très vulnérables aux **vagues de chaleur**, aux **inondations à cause de l'urbanisation**, de la **typologie des matériaux** et du **manque d'espaces verts** (phénomène de chaleur urbaine / micro climat urbain / imperméabilisation). Parallèlement, de nombreuses études soulignent les bienfaits pour notre santé, de la présence des espaces verts.

Pourtant les pratiques se sédentarisent et nous éloignent de plus en plus de la nature. De nombreux troubles émergent : stress, allergies, obésité,... liés, entre autres, à la raréfaction des rapports avec le milieu naturel et les espaces verts.

Pour toutes ces raisons, **préserver les milieux naturels, aménager avec le végétal, intégrer la nature dans les villes et villages** devient une nécessité. La désimperméabilisation et la végétalisation constituent des solutions simples permettant de mieux gérer les eaux pluviales tout en favorisant le retour de la biodiversité au cœur de la commune.

Dans un contexte de changement climatique et de surchauffe des zones urbanisées, la végétalisation est également une des réponses aux besoins de rafraîchissement des espaces publics. Elle contribue ainsi à **améliorer notre bien-être** tout en valorisant les territoires, le lien social et notre cadre de vie.



En Dordogne, de plus en plus de collectivités se sont lancées dans la démarche en proposant des aménagements « verts » réalisés dans un souci de respect de l'identité locale, de développement durable et d'excellence environnementale.

BORDS DE ROUTES

Un patrimoine naturel et paysager, des refuges et corridors écologiques à préserver



EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

5000 KM
DE ROUTES

4500 HA
DE DÉPENDANCES VERTES

10 000
ARBRES D'ALIGNEMENT

65
AIRES DE PIQUE-NIQUE



01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

Les bords de routes constituent le premier plan du paysage vu par l'automobiliste ou le cycliste, lien étroit entre la route et son environnement. Milieux vivants, zones de refuges et corridors écologiques privilégiés, ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines de grande valeur patrimoniale.

02/ OBJECTIFS :

- Conjuguer sécurité, environnement, biodiversité et paysage
- Rationnaliser et raisonner la gestion d'un point de vue opératoire, mais aussi économique
- Harmoniser et formaliser les pratiques sur l'ensemble du réseau routier départemental.

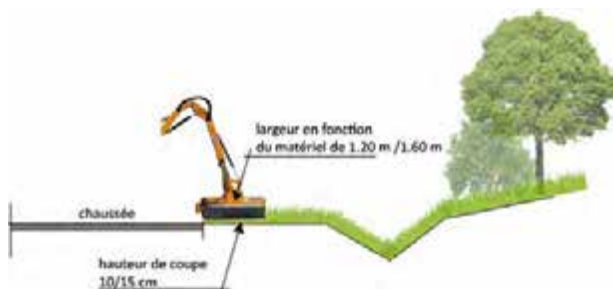
03/ LE PROJET :

« Faucher autant que nécessaire mais aussi peu que possible » en tenant compte des impératifs de sécurité et de la croissance de la végétation.

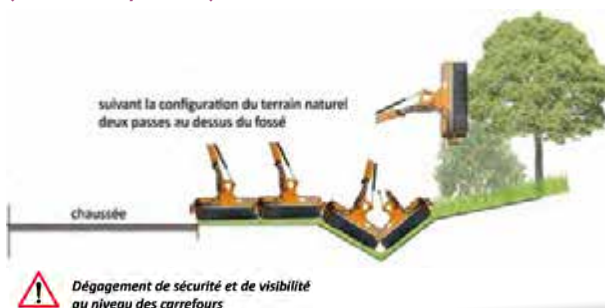
04/ MISE EN PRATIQUE :

- Retarder au maximum la 1^{ère} intervention (l'herbe pousse moins vite si l'on coupe au stade d'épiaison)
- Faucher sur une seule largeur de panier au printemps
- Régler la hauteur de coupe de 10 à 15 cm
- Élément déclencheur = la hauteur de l'herbe (→ 40 cm au niveau des zones de sécurité et des axes où elle pousse le plus rapidement).

1^{ère} intervention : **Le Fauchage (Printemps)**



2^{ème} intervention : **Le Débroussaillage (Automne/Hiver) du 15 août au 15 mars**



Préserver la biodiversité animale et végétale, limiter le développement des espèces adventices et invasives, maintenir un couvert végétal pour réduire l'érosion et moduler l'écoulement des eaux pluviales, réduire l'usure du matériel et modérer la consommation de carburant.

Découvrez le guide « la gestion raisonnée des bords de routes en Dordogne » →



ENTRÉES DE COMMUNE

Annoncer et identifier le territoire, accueillir et sécuriser avec le végétal



- + Sécurité
- + Esthétique
- + Améliore l'image de la commune
- + Permet l'infiltration d'une partie des eaux pluviales
- + Pour un environnement plus agréable

01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

Les entrées de communes constituent des espaces sensibles. À la fois lieu de passage et de représentation, elles participent à l'image de la commune.

Transition entre la ville ou le village et son environnement, elles sont également des lieux d'enjeux en matière de développement urbain, résidentiel, commercial ou industriel.

02/ OBJECTIFS :

Quels que soient le contexte, sa taille, sa configuration, une entrée d'agglomération répond aux mêmes objectifs d'aménagement : annoncer et identifier le territoire, accueillir et sécuriser.

Elle doit pouvoir mettre en confiance le visiteur tout en valorisant l'identité territoriale.

03/ LA DÉMARCHE :

Passer de la route à la rue en travaillant de façon graduelle. Permettre le partage de l'espace avec les différents usagers (automobilistes / piétons / cyclistes). Dans la mesure du possible, utiliser le végétal pour inciter au ralentissement plutôt que de recourir à des dispositifs à connotation «très routière» (type plateau, feu tricolore,...) qui dénatureraient la beauté de nos villes et villages.

Quelques exemples d'aménagements qui donnent la part belle au végétal, dans les villes et villages de Dordogne !



Abjat-sur-Bandiât



Marquay



Jumilhac-le-Grand



Bassillac



Église-Neuve-de-Vergt



Saint-Pierre-de-Frugie



Saint-Astier

CŒUR DE VILLE, DE VILLAGE, PLACE

Repenser la ville, vers des espaces végétalisés et investis

01/ ÉTAT DES LIEUX :

Lieu d'échanges et de rencontres, le cœur d'une ville est par définition le quartier le plus central et le plus animé de la ville. Il concentre la plupart des activités culturelles, économiques, commerciales, politiques, administratives de la commune.

Sa structure urbanistique se caractérise par un habitat dense souvent quadrillé de voies urbaines et agrémentées de places ou d'esplanades qui finissent souvent en aires de stationnement.

02/ LA DÉMARCHE :

Redynamiser les cœurs de ville

Trop souvent la voiture occupe une place centrale dans le cœur de ville au détriment des circulations douces et des espaces verts. Pourtant la présence de circulation douce, de zone partagée, d'espaces de rencontres permet aux habitants, aux touristes d'investir les centres-bourgs et de renforcer leur attractivité.

La végétalisation est également importante. Elle participe à améliorer l'ambiance d'une rue, d'une place, d'une ville ou d'un village, de modifier parfois les usages. Elle permet aussi de lutter contre les îlots de chaleur, limite le risque d'inondation et contribue à rendre le cœur des villes plus agréable et supportable l'été.



Sarlat Naturellement, valoriser la nature en milieu urbain.
Repenser la rue en espace vert et partagé ! *rue Lasserre*



Quand la route devient une rue habitée et attractive grâce à la mise à plat de la chaussée et la présence du végétal - *Abjat-sur-Bandiat*



Square de Saint-Astier (conception C Paysages - Emilie Chagnon), un coin de convivialité au cœur de la ville.

« Espace récréatif renforcé par le centre culturel dont il prolonge les activités festives et artistiques. Innovations et surfaces drainantes / Ombrage et confort estival : le vert domine dans cet espace engazonné entouré d'arbres et de massifs aux sentiers entrelacés.

Au beau milieu du jardin, des structures en acier mises en lumière colonisées par des lianes fleuries.

Dans ce recoin de nature, écoliers, promeneurs ou vacanciers peuvent se délasser autour d'une fontaine. Le mobilier est fabriqué en régie par l'équipe des services techniques de la ville. »

Emilie Chagnon

Place Saint Silain à Périgueux - La présence des arbres renforce l'attractivité de la place très prisée par les habitants et les touristes.



Plantations d'arbres à Sarlat-la-Canéda dans le Secteur Sauvegardé amorcées dans le cadre de l'étude de prospective paysagère conduite depuis 2020 par la Mairie et GRANDTOUR Art & Paysage.

Selon l'enquête UNEP-IFOP :

- 8 français sur 10 trouvent qu'il n'y a pas assez de végétal en centre-ville
- Les français souhaitent voir se développer le vert dans la ville, et ce à tous les endroits.

Pourtant en France, seuls 1,3% du budget des villes est dédié aux espaces verts (source : palmarès des villes vertes).

RUES ET RUELLES FLEURIES

Quelques fosses de plantation en pieds de mur pour accueillir la végétation verticale, rosiers, vignes, jasmins ou chevreuilles... permettent, de modifier, à moindre coût, la physionomie, l'ambiance d'une rue, d'une ville, d'un village...



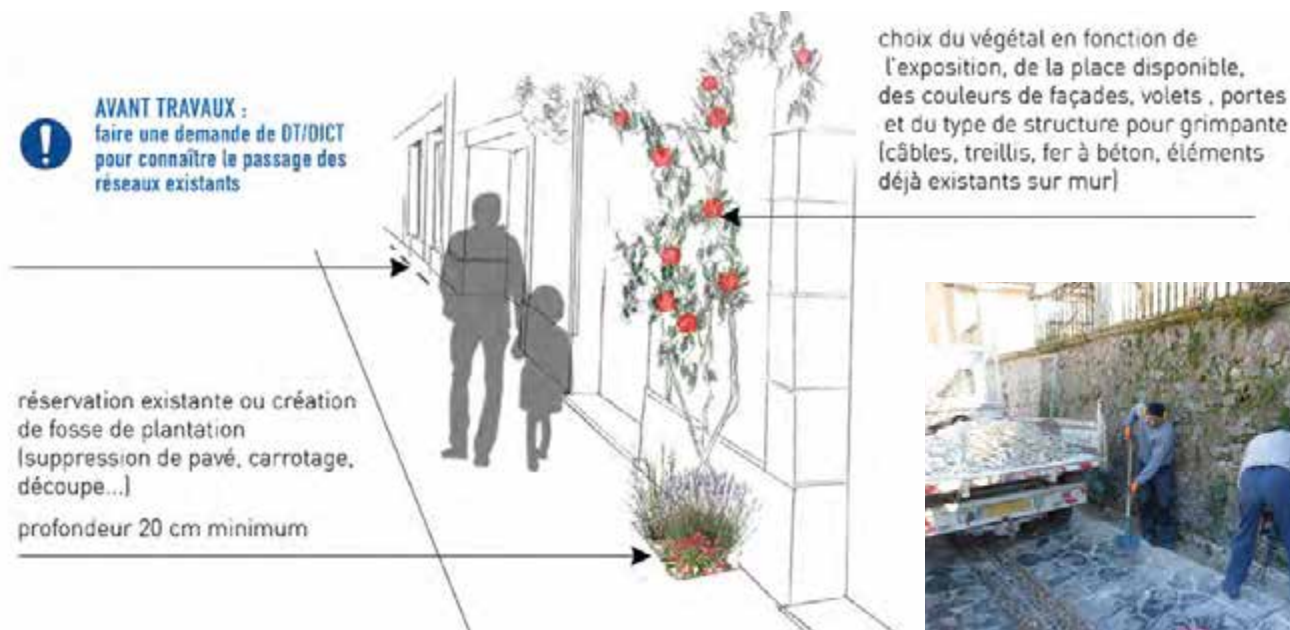
Brantôme-en-Périgord - Solanum Jasminoïdes

01/ LA DÉMARCHE / LE PROJET :

- La collectivité offre les végétaux. Les habitants s'engagent à les entretenir.
- Plantation de grimpantes en pieds de façades en impliquant les habitants à la démarche
- Créations de réservations. Découpes directement dans l'enrobé et/ou retrait de pavés (peuvent être réalisées en régie).
- Prévoir une structure pour permettre aux végétaux de se développer. DT/DICT obligatoire.

02/ OBJECTIFS :

- Donner plus de place au végétal
- Améliorer l'image de la rue à moindre coût
- Permettre l'appropriation de l'espace public aux riverains (travailler sur les frontages)
- Apaiser la circulation en usant de végétation pour créer une sensation de rétrécissement et inciter au ralentissement
- Favoriser le lien social
- Embellir et valoriser le bourg, rendre la commune plus attractive.



UNE PALETTE VÉGÉTALE ADAPTÉE ET DURABLE :

- Choisir des végétaux en fonction du contexte, de l'exposition, des contraintes spatiales, mais aussi des périodes de floraison, de leur rusticité, du feuillage (caduc/persistant), du parfum,...
- Diversifier la palette végétale pour plus de biodiversité et un intérêt toute l'année.
- Anticiper le suivi pour un aménagement réussi et pérenne.





- + Un retour positif des riverains
- + Meilleure image de la rue
- + Sécurité, bien-être
- + Lieu de vie, espace habité et fleuri
- + **Bénéfices environnementaux** (infiltration des eaux pluviales, plus de biodiversité, contribue au rafraîchissement de l'air, piège une partie des polluants en suspension et offre ainsi un environnement plus sain et plus agréable)
- + **Effet boule de neige ! L'envie de poursuivre le fleurissement** dans d'autres rues et ruelles
- + Des espaces publics qui **influent sur l'ambiance, la dynamique de la commune.**



Le Département, par le biais du Pôle Paysage & Espaces Verts, fournit un **modèle de contrat et des photomontages pour encourager les communes à s'engager dans la démarche.**

Les habitants sont ainsi associés au projet et invités à fleurir en pied de façade.



Avant



Après



Après

Photomontage Saint-Pardoux-la-Rivière



Le Bugue

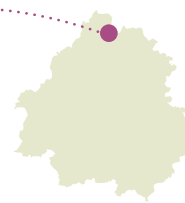


Sorges et Ligeux en Périgord



Saint-Cyprien

Abjat-sur-Bandiât (627 habitants)



REPENSER LA RUE – TRAVERSE

Réaménagement de la Route Départementale 96 (sur 261 m linéaires)

01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

- Une route départementale très prégnante avec pour seul « usage » le déplacement des voitures
- Vitesse de circulation élevée
- Peu voire pas de place pour les piétons (largeur des trottoirs inférieure à 1,4m)
- Environnement essentiellement minéral
- En 2020, nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux et de mise en conformité de l'assainissement.

Une opportunité de repenser la rue !



02/ OBJECTIFS DU PROJET :

- **Sécuriser et prioriser l'accès aux piétons :**
 - Respecter les normes PMR
 - Limiter la vitesse des véhicules
 - Modifier et multiplier les usages
 - Créer un espace partagé, une « zone de rencontre ».
- **Redynamiser le cœur du village :**
 - Embellir et valoriser le bourg
 - Permettre aux riverains de s'approprier l'espace public (travailler sur les frontages).
 - Donner plus de place au végétal...
 - Rendre la commune plus attractive, créer « un lieu de vie et de rencontre ».



03/ LA DÉMARCHE : « UN PROJET CONCERTÉ, TRANSVERSAL ET PARTAGÉ »

- **Étude préalable :** réflexion sur le partage de la chaussée (comptage nombre de véhicules jour, réflexion sur le stationnement, les usages,...)
- **Implication des acteurs locaux** (habitants/riverains, commerçants, Parc Naturel Régional, Communauté de communes, Agence Technique Départementale, Unité d'aménagement, Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental,...)
- **Réunions publiques**
 - Organisation d'un **voyage dans la commune de Chédigny « village jardin »** pour les habitants
 - **Création d'une association** pour planter, entretenir et suivre les plantations.





+ Une dynamique de territoire
+ L'envie de poursuivre la végétalisation des espaces publics
+ Un projet référent pour les autres collectivités
+ Un impact sur le cadre et la qualité de vie
+ Un retour positif des riverains
+ L'arrivée de nouveaux commerçants
+ 2000 visiteurs dès le 1^{er} été.

04/ LE PROJET :

- Tronçon de route traité en **zone de rencontres** (zone partagée, vitesse limitée à 20km/h, priorité donnée aux piétons)
- **Réduction de la largeur de voirie**
- **Créations d'espaces dédiés aux commerçants**
- **Création de massifs** de part et d'autre de la route, plantations de grimpantes pour créer une sensation de rétrécissement et inciter au ralentissement
- Une **gestion intégrée des eaux pluviales** ; mise à plat de la chaussée, absence de bordure pour permettre l'infiltration et le stockage des eaux pluviales vers les massifs.



05/ ANTICIPER LE SUIVI POUR UN AMÉNAGEMENT RÉUSSI ET PÉRENNE

- Récupération d'eau de puits pour assurer l'arrosage (avec systèmes de gouttes à gouttes intégrés)
- Paillage systématique des massifs avec des copeaux de bois issus des déchets verts
- Un entretien régulier assuré en collaboration avec l'équipe municipale, les agents et les habitants,...

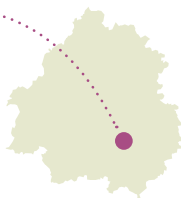
06/ UNE PALETTE VÉGÉTALE ADAPTÉE ET DURABLE :



480 m² de surfaces désimperméabilisées au profit d'espaces végétalisés et fleuris.
Plantation de plus de 1500 végétaux produits localement. Utilisation de différentes strates végétales (arbustes, grimpantes, graminées, couvre-sols, bulbes...) pour plus de biodiversité et un intérêt toute l'année.



Campagne
(417 habitants)



Domaine forestier de Campagne
(propriété du Conseil départemental 24)
• 333,98 ha de forêt dont 138 ha classés
en Réserve Biologique intégrale

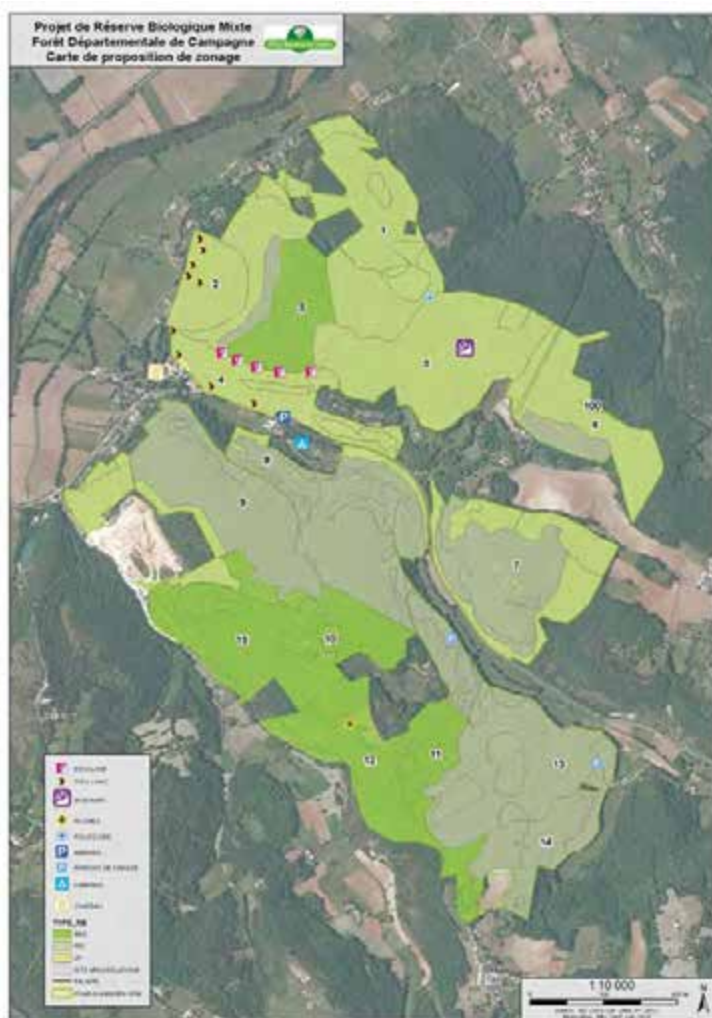
FORÊTS

Les forêts, des écosystèmes précieux à préserver

01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

La Forêt Départementale de Campagne est un **Espace Naturel Sensible (ENS)** situé sur un plateau calcaire qui domine la rive gauche de la vallée de la Vézère. Ce site, au relief marqué, bénéficie d'une richesse biologique exceptionnelle et d'une grande diversité d'habitats forestiers (d'influence méditerranéenne à montagnarde) qui accueille un cortège important d'espèces patrimoniales (22 espèces de chiroptères...). En 2015, le site géré par l'**Office National des Forêts (ONF)** obtient le classement en **Réserve Biologique*** (RB).

**Une RB est un territoire reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. C'est un statut spécifique, exclusif aux forêts publiques relevant du Régime forestier. Les Réserves Biologiques sont créées par arrêté interministériel (Écologie et Agriculture), pour une durée illimitée.*



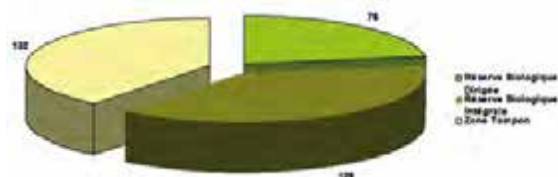
02/ LA DÉMARCHÉ / LE PROJET :

Conjuguer préservation et attractivité

Un zonage précis de la RB a été établi en concertation avec tous les usagers.

L'enjeu : permettre à tous de profiter de la forêt tout en assurant sa préservation, en tenant compte des usages mais aussi des potentialités naturelles du site.

Répartition des surfaces (ha) entre les différents zonages



• **138 ha en Réserve Biologique Intégrale (RBI) :**
Forêt laissée en libre évolution ; pour permettre l'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs du Périgord, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et d'amélioration des connaissances scientifiques.

• **34 ha en Réserve Biologique Dirigée (RBD) :**
Gestion conservatoire ; la restauration et la conservation d'habitats de pelouses, ainsi que de la flore et de la faune remarquables qui leur sont associées.

• **165 ha de Zone tampon :**
Gestion multifonctionnelle (incluant l'exploitation forestière). Priorité donnée aux loisirs.

03/ GESTION & SUIVI :

Les missions de gestion sont confiées à l'ONF. Elles consistent en :

- La conception et la mise en œuvre des aménagements de restauration des milieux naturels et d'ouverture au public
- La sensibilisation du grand public aux espaces naturels et à la biodiversité au travers de projets pédagogiques, de visites guidées et la réalisation de supports et/ou d'outils pédagogiques traitant des espaces naturels, de la biodiversité
- Le gardiennage, la surveillance et les missions de police de la nature. La réalisation des observations régulières de la faune et de la flore afin d'effectuer un contrôle continu du milieu naturel.

04/ ASPECTS RÉGLEMENTAIRES / GÉNÉRALITÉ :

Pour les forêts publiques et domaniales : Quelles que soient leurs tailles, elles sont directement gérées par l'Office National des Forêts. Leur adhésion au régime forestier est obligatoire, en contrepartie, l'ONF fournit un document de gestion.

Pour les particuliers : les parcelles comprises entre :

- **1 à 20 ha :** il est recommandé de disposer d'un document de gestion obligatoire (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)).
- **À partir de 20 ha :** un Plan Simple de Gestion à faire valider par le Centre National de la Propriété Forestière est exigé (PSG).

Le Département incite les privés à replanter (feuillus ou résineux) lorsque les peuplements de taillis de châtaigniers sont dépérissants.

Service concerné : Service de l'aménagement de l'espace et de la transition écologique - CD24.

	Effets juridiques	Usages autorisés	Habitats, espèces et gestion
Réserve Biologique Intégrale (RBI)	Opérations sylvicoles exclues : Sauf cas particulier (cf. usages autorisés). Orientation : Libre expression des processus naturels, maturation des habitats forestiers.	- Chasse de régulation du grand gibier - Entretien des sentiers existants - Randonnée sur itinéraires balisés - Activités de recherches scientifiques et naturalistes. Ex : Programme RENECOFOR.	- Habitats forestiers : Hêtraie, Charmaie, Chênaie de plateau, Taillis de Châtaigner, Chênaie verte. - Espèces ciblées : Chauve-souris, insectes xylophages, Pycnophages...
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	Les actes de gestion sont subordonnés à l'objectif de conservation des habitats ou espèces ayant motivé la création de la réserve. Orientation : Conservation active des habitats menacés par la dynamique naturelle, à savoir les pelouses.	Tous avec certaines adaptations aux contextes de RB. Ex : Fermeture des voies d'escalade une partie de l'année ; Décalage des balises de course d'orientation.	- Habitats : Taillis dépérissant à améliorer ; Taillis de Chêne vert à convertir en en futaie ; Restauration des pelouses sèches. - Espèces ciblées : Orchidées et autres espèces patrimoniales.
Zone Tampon	Des règles spécifiques de gestion sont établies en fonction des objectifs propres à chaque réserve. Orientation : - Priorité donnée aux loisirs et en particulier maintien d'activités. - Maintien d'une gestion multifonctionnelle incluant également l'exploitation forestière, en particulier l'affouage. - Volonté d'exclure de la réserve les principaux gisements archéologiques.	Tous, la gestion multifonctionnelle y est également présente. Ex : Élimination des végétaux envahissants ; interdiction des dispositifs d'alimentation du gibier, etc...	- Bandes de sécurité : Les bordures de pistes forestières, les bordures de chemins ruraux. - Zone de transition : Espace entre la carrière et la RB, la parcelle agricole et la RB.

Au 4^{ème} rang des départements forestiers de France (après les Landes, la Gironde, et le Var), la Dordogne compte 400 000 ha de forêts soit 45 % de son territoire.

Seulement **1 % des forêts sont publiques** en Dordogne.

Pourtant, elles sont un **levier d'attractivité fort** pour les **collectivités**. Certaines collectivités comme Saint-Pierre-de-Frugie et Jaure rachètent des parcelles forestières pour **garantir leurs préservations et maintenir les écosystèmes** en place. À ce jour, le territoire forestier de Saint-Pierre-de-Frugie s'élève à 42 hectares.



Forêt à Saint-Pierre-de-Frugie

PARKINGS / AIRES DE STATIONNEMENT

Vers des espaces désimperméabilisés et paysagers



Sarlat juillet 2018 - Crédit photo : ATD 24

01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

En France, à elles seules, les voies et aires de stationnement représentent **40 % des surfaces imperméabilisées** (source CAUE 45). Au regard du changement climatique et des effets négatifs de l'imperméabilisation [Cf p35, 36, 37], il est désormais nécessaire de **repenser ces espaces**.

S'affranchir des idées reçues...

La perméabilité des sols n'empêche pas la portance.

Les surfaces imperméables sont en réalité les plus fragiles face aux intempéries.

En cas de tempête ou de fortes pluies, les eaux pluviales pèsent sur les dalles étanches dans lesquelles elles ne peuvent pas s'infiltrer. Les surfaces imperméables aggravent le ruissellement des eaux, et contribuent aux inondations. Des fissures peuvent même apparaître dans les enrobés pourtant si résistants en apparence.

02/ OBJECTIFS / ENJEUX ACTUELS :

- Privilégier les alternatives aux revêtements imperméables
- Prendre en compte la gestion intégrée des eaux pluviales
- Améliorer l'intégration des aires de stationnement dans leur environnement qu'il soit rural ou urbain
- Ne pas réduire leur usage au simple stationnement
- Connecter les aires de stationnement à des liaisons douces
- Ombrager, rafraîchir, rendre ces espaces plus agréables
- Réduire la présence des véhicules dans les centres bourgs.

Trop souvent les plus belles places sont dévolues aux voitures !



Place de la Clautre à Périgueux
En cours de réhabilitation pour devenir piétonne.

Nul besoin de geler une place ou du foncier pour créer un parking en enrobé...



À Brantôme-en-Périgord, pour faire face aux flux touristiques importants, l'aire de stationnement est un espace enherbé planté d'arbres qui s'inscrit dans le prolongement de la ripisylve des bords de Dronne.

À Saint-Jean-de-Côle ou à Ladornac, un habitant prête ses parcelles de terre pour répondre aux besoins occasionnels de stationnement lors des fêtes de village.

03/ QUELQUES EXEMPLES INSPIRANTS EN DORDOGNE...



Fouleix : avant/après, mélange terre-pierre et noue végétale



Beynac-et-Cazenac : Positionnée à l'entrée du village, l'aire de stationnement est intégrée dans son environnement verdoyant. Elle invite les touristes à laisser leurs véhicules pour se déplacer à pied et profiter du village.



Cadouin : Arbres et enherbement pour un stationnement au frais et une gestion intégrée des eaux pluviales



Beaumont-en-Périgord : Pierres, pavés et végétal, l'aire de stationnement devient jardin !

Sur les parkings traditionnels, la plupart des arbres végètent et dépérissent... Pour assurer leur pérennité et leur permettre de se développer correctement, prévoir une place de parking par arbre (soit 2,5x5m). Planter au pied des couvre-sols et/ou pailler pour protéger le tronc, éviter le compactage des racines et faciliter l'entretien.



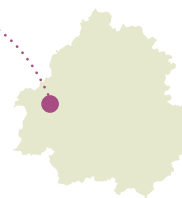
UNE RÉGLEMENTATION en faveur de la protection des sols et de la re-naturation :

- + « Plan Biodiversité 2018 » et « loi ALUR » pour :
 - Lutter contre l'étalement urbain
 - Repenser l'urbanisation : investir dans la gestion des eaux pluviales, les surfaces végétalisées et drainantes.
 - Inscrire le paysage dans les documents d'urbanisme...



DES AIDES & DISPOSITIFS pour désimperméabiliser et re-naturer les villes et villages :

- + AEAG
- + Fonds verts
- + Appel à projet Nature et Transition,...



REPENSER LA COUR POUR DES ESPACES RENATURÉS ET INCLUSIFS

01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

- Une cour essentiellement minérale
- Des revêtements sombres et imperméables qui accentuent les effets liés au réchauffement climatique (îlots de chaleurs urbains – ICU)
- Peu voire pas d'espaces ombragés et végétalisés
- Peu voire pas d'espaces définis propices au calme, aux jeux, aux activités, à la découverte,...

Pourtant la cour d'école est un lieu de vie important pour les enfants.

Elle représente un espace où les enjeux sociétaux et environnementaux ont une place grandissante : éducation à l'environnement, sociabilisation, bien-être, santé,...

Temps moyen passé dans la cour par enfant : 110 min/jour soit 360h/an soit 2 mois/an.

- Les enfants passent 80 % de leur temps dans des espaces fermés
- Les écrans modifient la plasticité cérébrale (difficultés de concentration, moins habiles à exécuter plusieurs tâches)
- L'espace des enfants sans la « supervision des adultes » a diminué de 90 %
- Les maladies « enfantines » sont en augmentation : TDAH, allergies,...
- Les maladies réservées aux adultes sont de plus en plus courantes chez les enfants : diabète, cholestérol, myopie, dépression,...
- Un retard des habiletés motrices et des aptitudes sociales est observé.

L'écologue américain Robert Pyle parle d'un manque de nature et même d'une « extinction de l'expérience de nature ».

02/ OBJECTIFS DU PROJET :

- Améliorer le cadre de vie des enfants et personnels de l'école
- Créer des îlots de fraîcheur
- Concevoir des réservoirs de biodiversité et développer le maillage de la trame verte pour que les espèces puissent se déplacer dans la ville
- Sensibiliser les enfants à la nature, donner à voir la vie végétale
- Penser les espaces de végétalisation sur un modèle d'espaces interactifs en prenant en compte la temporalité, les usages de la cour et les pratiques des enfants pour des espaces investis, inclusifs, favorables au bon développement physique et cognitif des enfants.

03/ LE PROJET :

- Des propositions qui tiennent compte de l'existant
- Un budget limité et maîtrisé avec une partie des opérations réalisées en régie (participation des élèves, de l'équipe pédagogique et des services techniques de la Mairie)
- Des espaces désimperméabilisés et végétalisés
- Recherche d'un équilibre entre les zones de détente/repos et les zones dynamiques
- Le végétal au cœur du projet et au service de la pédagogie.

Le végétal au cœur des nouveaux aménagements :



- Pergola / ombrière
- Lieu de rassemblement, de calme, la possibilité de faire classe en extérieur
- Micro-forêt



Source CAUE 75 - Cours Oasis

Utilisation, dans la mesure du possible, de matériaux locaux écologiques, perméables tout en maintenant des surfaces carrossables pour permettre l'accès aux véhicules de secours et de services.

04/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

- Caler les travaux en fonction des vacances scolaires
- Intervention « coup de poing » durant les grandes vacances et plantations pendant les vacances de la Toussaint
- Vacances de Pâques : pose des pergolas / ombrières
- Vacances d'été : décroustage / désimperméabilisation
- Vacances d'automne : plantations.

05/ UNE PALETTE VÉGÉTALE DIVERSIFIÉE ET DURABLE :

- Utilisation de toutes les strates végétales : Arbres, arbustes, grimpantes, couvre-sol, plantes aromatiques et nourricières pour plus de biodiversité et un intérêt toute l'année.



- + Donner une place aux jeux libres et à l'imaginaire, créer des zones de jeux non genrés.
- + Apporter de l'ombre pour créer de nouveaux espaces de jeux privilégiés dans la cour
- + Rafraîchir les salles de classe orientées plein sud (pergolas avec grimpantes au feuillage caduc).
- + Introduire la nature apporte une sensation de bien-être et permet de se ressourcer
- + Développer les espaces d'apprentissage en plein air améliorent de manière mesurable l'aspect personnel et social de l'apprentissage ainsi que les résultats scolaires et la concentration.

CIMETIÈRES

Vers des cimetières naturels et paysagers

01/ ÉTAT DES LIEUX :

Un contexte difficile

Les cimetières sont des lieux « sensibles » parce qu'à forte connotation affective et symbolique. Le niveau d'exigence en matière d'entretien attendu par la population y est donc très élevé. La présence de « mauvaises herbes » peut être très mal perçue par la population. Elle est pour certains signe d'irrespect et d'abandon envers les morts. Cette perception peut varier d'un pays à l'autre ou selon les cultures. Dans de nombreux pays, la présence de végétation dans les cimetières est souvent omniprésente (cf « Cimetières autour du monde de Jean Claude Garnier et Pierre Mohen).



Cimetière paysager de Trélissac

02/ LA DÉMARCHE :

Végétaliser, renaturer les cimetières de Dordogne

Dans le cadre de « la Charte 0 pesticide », le Pôle Paysage & Espaces Verts a, dès 2011, accompagné les communes à repenser leur mode de gestion et d'entretien. L'idée : couvrir, occuper l'espace pour ne plus avoir à désherber ! Une démarche d'abord expérimentale ; tester pour mieux conseiller.

Parce que le choix des semences est primordial, des tests d'enherbement ont été réalisés par le Pôle Paysage en tenant compte des critères suivants :

- Faible croissance pour diminuer l'entretien (minimiser les tontes)
- Bonne résistance à la sécheresse (entretien sans arrosage)
- Bonne tolérance aux piétinements
- Pouvoir couvrant.

Ces tests ont permis de sélectionner la « meilleure composition » mais aussi de mesurer les réactions de la population, puis d'élargir ensuite le concept dans de nombreux cimetières du département.

Cimetière paysager de Coulounieix-Chamiers



Avant



Après

03/ DE PLUS EN PLUS DE CIMETIÈRES VERTS EN DORDOGNE :

En opposition à « la froideur du tout minéral »



Cimetière de Fanlac

Avant les années 70, avant l'émergence massive des pesticides, tous les cimetières de France, ressemblaient à celui ci-contre.

Le cimetière comme espace de biodiversité !



Cimetière de Négrondes - *Sedum Reflexum* en inter-tombes

Les inter-tombes sont des espaces délicats à entretenir, parce qu'étroits et irréguliers avec parfois des bordures et interstices. Le passage de la tondeuse y est impossible.

La plantation de plantes vivaces constitue une alternative intéressante pour faciliter la gestion.



Domme - *Ceratostigma*



St-Cyr-les-Champagnes - *Orchidée sauvage*



Cimetière de Paussac-et-Saint-Vivien - *Cephalanthera rubra*, sublime orchidée assez rare visible aussi dans le cimetière de Faux.



Cimetière Siorac-de-Ribérac - semences de fleurs le long du mur

04/ COMMUNIQUER :

Il est essentiel d'expliquer la démarche pour une meilleure acceptation.

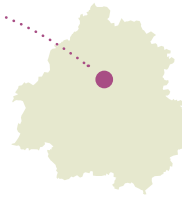


- + Simplifier l'entretien (dépasser les contraintes réglementaires liées à l'utilisation des produits phytosanitaires)
- + Plus besoin de recharger en graviers
- + Supprimer les problèmes de ravinement et d'érosion du sol
- + Améliorer les conditions d'infiltration de l'eau
- + Avoir un aménagement durable favorable à la biodiversité mais aussi au repos, au recueillement, surtout dans les zones urbaines denses, où les possibilités de création de nouveaux espaces verts sont faibles voire inexistantes.

Le Pôle Paysage & Espaces Verts accompagne les collectivités dans le choix des semences et la mise en œuvre et met à la disposition des communes des affiches de communication téléchargeables.



Périgueux
(31 642 habitants)



PARCS ET JARDINS

Îlots de fraîcheurs, les parcs et les jardins sont des lieux appréciés par le public pour les bienfaits que procure la présence du végétal.

Leur vocation est liée à la pratique d'activités ludiques et sportives, à la détente ou à la découverte botanique. C'est un lieu dans lequel le public prend le temps de s'arrêter pour **observer** et **apprécier son environnement**. C'est l'endroit par excellence dans lequel le jardinier et le paysagiste peuvent laisser libre cours à leur **savoir-faire horticole** et à leur créativité paysagère.

Les parcs et jardins constituent également des **lieux privilégiés** pour communiquer sur le végétal, le paysage, la nature, la biodiversité,....

LES JARDINS ÉPHÉMÈRES DE L'ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND À PÉRIGUEUX

Site labellisé éco-jardin. Espace privilégié de fusion entre nature et culture...

LE CONCEPT

Le Département a créé, en 1997, un espace inédit en Dordogne, un espace composé de **trois jardins éphémères en mouvement**...

Concilier mémoire, usages et créativité, tel était le challenge confié au Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental lors de la **réhabilitation du parc de l'espace culturel François Mitterrand**.

La voie était naturellement ouverte à la conception d'un espace en mouvement qui allait poser son empreinte sous la forme de trois jardins, qui chaque année disparaissent les uns après les autres pour laisser place à de nouvelles créations. Des jardins qui revivent dans d'autres lieux, au sein des communes engagées dans le label Villes et Villages Fleuris qui en font la demande.

Tout a commencé en 1997 avec la naissance **du jardin « Ciel de Fer »** de la paysagiste américaine Gail Wittwer, en partenariat avec le conservatoire international des Jardins de Chaumont-sur-Loire.



Jardin Ciel de Fer désormais implanté à Ladornac (village de 401 habitants - labellisé 2 fleurs)



LE JARDIN VECTEUR D'IDÉES, DE PLAISIR, DE PARTAGE...

Depuis, chaque année, à partir d'une thématique imposée, un concepteur est retenu soit par concours, soit dans le cadre d'un programme institutionnel (culturel, européen, en régie,...).

Un véritable exercice de style avec « figure imposée » (400 mètres carrés) où le concepteur doit concilier son imaginaire avec **développement durable**, **coût d'objectif** et **accessibilité**.

Le concept permet à un créateur de s'exprimer hors des sentiers battus : **jardin décalé**, **conceptuel**, **allégorique**, **d'humour** et **d'humeur**. Le jardin aura une **valeur pédagogique**, **vecteur d'idées**, **d'innovations**.

Ces jardins permettent chaque année, aux agents espaces verts du Conseil départemental de s'essayer à de **nouvelles techniques** et de **développer de nombreuses compétences** pour répondre aux rêveries parfois déconcertantes des concepteurs...

Le jardin des Troubadours
«Hortus» à Périgueux



Le Jardin de Montaigne logiquement établi sur la commune de Saint-Michel-de-Montaigne (village de 322 habitants - labellisé 2 fleurs)



Le Jardin des Voyouses - Parc François Mitterand à Périgueux



Le Jardin Secret - Parc François Mitterand à Périgueux



La villa Arpel de Jacques Tati à Périgueux

Un défi pour les jardiniers, une vitrine de leur savoir-faire, un terrain de technicité fertile pour le Pôle Paysage & Espaces Verts. Pour découvrir l'ensemble des jardins éphémères :

<https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables/jardins-ephemeres-de-lespace-culturel-francois-mitterrand>



STADES

01/ ENJEUX / OBJECTIFS :

Il est essentiel de définir le niveau de prestation souhaitée en fonction des attentes, des usages (rugby ou football) et du niveau de pratique. Les exigences imposées sont souvent très fortes :

- Bonne résistance au piétinement et à l'arrachage
- Souplesse et fermeté du terrain (ni trop dur / ni trop mou)
- Utilisation sur une période de quasi 10 mois avec peu de « temps mort », de façon intense en période hivernale, lorsque les conditions climatiques sont les plus défavorables pour les gazons, et souvent hors période de pousse.

02/ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR OPTIMISER LES PRATIQUES D'ENTRETIEN :

CHOISIR LES BONNES SEMENCES & OPTIMISER LES SEMIS

- Privilégier les **semences mycchoryzées**
- **Laisser le temps aux graminées de s'installer** avant la reprise du jeu
- Pour le regarnissage, **multiplier les semis à faible quantité** (3 semis de 12-15gr par exemple) plutôt qu'un unique semis plus conséquent.

FAVORISER LES ÉCHANGES : SOL - PLANTES & VIE DU SOL

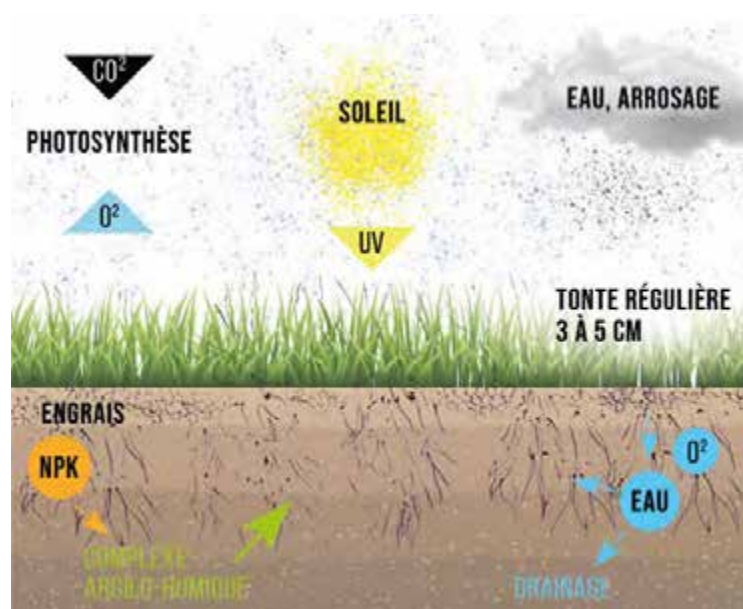
- Le gazon boit, respire, s'alimente (azote, phosphore et potasse,...).
- Il peut être malade (fusarioses, fil rouge, pythium,...), agressé (jeu intensif, ravageurs divers)
- Il doit pouvoir fabriquer sa propre énergie (photosynthèse : fabrication de glucides à partir du CO² de l'air, l'eau et les éléments nutritifs du sol).

Il ne faut donc pas négliger l'importance du sol pour la bonne santé du gazon

Le **piétinement et la surutilisation** entraînent des **dégâts sur le gazon (les feuilles)** ainsi qu'un compactage du support végétatif entraînant une **diminution de la perméabilité à l'air et à l'eau**.

Le gazon ne trouve alors plus les conditions de développement idéales.

Combiné à un **plan de fumure adapté**, le **travail mécanique du sol est donc indispensable** (décompactage, carottage, défeutrage, scarification,...). Il permet au sol, **support d'ancrage** pour les racines du gazon, d'assurer son rôle de **réservoir pour stocker l'eau et les éléments nutritifs** dont le gazon a besoin.



JOUER SUR LES HAUTEURS TONTES

Pour favoriser la circulation de l'air au ras du sol en période de jeu. Mieux vaut laisser pousser le gazon sportif en été pour nourrir la racine.



Robot de tonte autonome à Montpon-Ménestérol pour une coupe mulching sans accumulation de déchets ni compactage. Permet de libérer du temps pour les agents pour réaliser d'autres tâches.

ADAPTER L'ARROSAGE

En fonction des caractéristiques du terrain. Faire une analyse du sol et connaître la RFU (Réserve Facilement Utilisable) pour un arrosage raisonné et un gazon sain et en bonne santé.

Montpon-Ménestérol est autonome en eau pour l'arrosage de ses 2 terrains de sports (irrigation intégrée) grâce à une réserve d'eau de 30 m de long par 15 m de large et 6 m de profondeur (soit 2700 m³). Il s'agit d'un bassin creusé connecté à la rivière dans lequel sont raccordées les eaux de pluie des toits des bâtiments municipaux et des tribunes.

MUTUALISER LES MOYENS

Grouper les prestations permet de réduire les coûts (achat de semences, de matériels performants, analyses de sol,...).



03/ LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PEUVENT AUSSI ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ :

Les espèces sauvages ont besoin de lieux d'accueil au sein de nos territoires fragmentés.

Les stades et terrains de grands jeux tondus intensément offrent peu de possibilité à la faune et la flore de s'installer.

La gestion écologique appliquée à ces espaces et leurs abords (talus, haies, bandes enherbées...) peut constituer des éléments-relais de la trame verte, notamment en milieu urbain.

La conception ou la réhabilitation des vestiaires, tribunes, gymnases, pourrait aussi être l'occasion d'intégrer des toitures ou des murs végétalisés et répondre aux enjeux liés au changement climatique (réduction des îlots de chaleur urbain, gestion des eaux de pluie, meilleure isolation thermique des bâtiments...).



04/ INTÉGRATION PAYSAGÈRE & APPROCHE MULTIMODALE DES ESPACES SPORTIFS :



Projet de réhabilitation du Parc des Sports et des Loisirs de Périgueux, ensemble sportif de près de 12 hectares (conception : cabinet d'architecte Patrick Arotcharen associé au cabinet Comin-Campguilhem).

L'enjeu : désenclaver le complexe sportif.

Outre le stade, le projet s'attache à la création d'espaces de rencontre familiaux et végétalisés, reliés à la voie verte pour faire de ce complexe un parc de loisirs proposant des cheminements, des espaces de détente, des aires de jeux au niveau de la plaine du Font Pinquet. Les aires de stationnement aux entrées seront requalifiées avec la création d'un vaste espace de stationnement végétalisé.

AIRES DE JEUX

De nombreux espaces de jeux sont proposés par le village. Mis à la disposition des habitants, des visiteurs et des randonneurs, ils participent à développer l'attractivité de la commune et à améliorer le cadre de vie.

Ils sont implantés dans l'espace public avec un réel souci d'intégration et dans le respect des normes en vigueur (sol amortissant, contrôle périodique des équipements...).

- Aire de jeux en bois d'acacias entourée de clôture en ganivelle avec copeaux de bois (NF EN 1777 et NF 1176-1) pour un aménagement parfaitement intégré dans son environnement
- Pumptrack (longueur de la piste : 75 m)
- Mini city-stade
- Tables de ping-pong
- Terrain de pétanque ombragé par la présence de platanes conduits en port libre
- Espace avec balançoire et toboggan réservé aux tous petits
- Parcours de santé et pédagogique le long de la Couze pour sensibiliser à l'environnement
- Tables de pique-nique avec ombrière



AIRES DE FITNESS

À Périgueux, comme à Daglan, Mussidan ou encore sur des sites du Département (La Jemaye, Saint-Estèphe, Mialet), des aires de fitness gratuites sont proposées sur l'espace public pour permettre et encourager la pratique d'activité physique et augmenter l'attractivité des lieux.



Périgueux - Aire de fitness dans un écrin de verdure tout en étant proche du centre-ville.



Site départemental de La Jemaye - Agrès face à l'étang



Aire de fitness de Mialet

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aujourd'hui en France, il n'y a pas de norme obligatoire régissant les installations des aires de fitness d'extérieur. En l'absence de décret, elles sont donc (actuellement) uniquement soumises à l'ordonnance générale de sécurité. Pour le moment, aucun contrôle périodique obligatoire assuré par un laboratoire indépendant n'est requis. En revanche, il existe une norme européenne (EN16630:2015), qu'il est fortement recommandé d'appliquer. Selon cette norme, les appareils de fitness de plein air sont réservés aux utilisateurs, adultes ou enfants, d'une taille minimum de 140 cm.

Pour les agrès ayant une hauteur de chute libre de plus de 100 cm (barres fixes, ponts de singe ou échelles) un sol amortissant doit être mis en place tels que gazon, terre, copeaux de bois, sable, gravier, sol souple,....

Toute aire de fitness extérieure doit être pourvue d'un panneau d'information général, incluant les informations suivantes :

- Appareils réservés aux utilisateurs de minimum 140 cm
- Suivre les instructions indiquées sur les appareils
- Vérifier ses restrictions médicales auprès d'un médecin avant de pratiquer une activité physique
- Ne pas effectuer d'effort de trop grande intensité
- Les numéros à appeler en cas d'urgence
- Le gestionnaire du site et son adresse



- + Répondre aux besoins et attentes des habitants et visiteurs
- + Favoriser le développement physique et moteur
- + Lutter contre la sédentarité
- + Inclusion sociale (pratique libre et gratuite)
- + Immédiateté et flexibilité horaire
- + Santé, bien-être
- + Augmenter l'attractivité du site et le cadre de vie



Aire de fitness de Mussidan
Parc Voulgre

VERGERS / POTAGERS / MARAÎCHAGE

Un peu partout en Dordogne, dans les villes et villages, dans les écoles et collèges, des vergers, des potagers,... voient le jour pour rappeler les cultures d'antan, sensibiliser à l'environnement, recréer du lien, mais aussi faire découvrir au plus grand nombre le bonheur de « cultiver son jardin » et récolter les fruits de son labeur.

DE NOMBREUX EXEMPLES INSPIRANTS EN DORDOGNE

• Vignes communales



Le vignoble du Cognac compte 75 000 ha de vignes, dont une toute petite trentaine dans le département de la Dordogne. Le lien s'effiloçait. Pour ne pas le perdre, la commune de Saint-Aulaye a pris l'initiative de planter ses propres vignes, sur 1,5 hectare. Une production de plus de 3 000 bouteilles/an.



Plantation de vignes communales à Domme, en 2016 (Malbec) et vendanges annuelles (en 2023 : 6000 bouteilles)



Vendanges réalisées par les élèves de l'école à Daglan en mémoire du riche passé viticole du village, avant la crise du phylloxéra.

• Truffières



À Saint-Aulaye-et-Puymangou, arbres truffiers plantés par les scolaires. D'autres communes de Dordogne possèdent aussi leurs truffières communales comme Daglan, Sorges et Ligeux en Périgord...

• Vergers communaux



Saint-Cyr-les-Champagnes, collection de fruitiers anciens fournis par les habitants.

• Jardins partagés



Potagers de quartier en plein cœur de la ville initié par un habitant à Terrasson-Lavilledieu.

• Jardins éducatifs & pédagogiques

« Jardin de la Couze » à Bayac, un parc biologique le long de la rivière, avec des arbres fruitiers plantés par les enfants de l'école. Des jardins partagés dont les légumes sont remis à la cantinière pour les repas des enfants.



À Daglan, récolte de tomates par les élèves de l'école

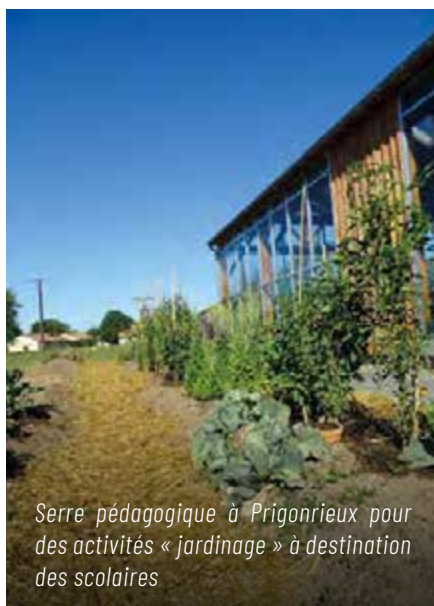


DE LA TERRE À L'ASSIETTE

Récoltes de topinambours qui seront ensuite cuisinés par les enfants pour la réalisation d'un hachis-parmentier de canard supervisé par le chef local Fabrice à Daglan.



À Ladornac, une friche transformée par la municipalité en jardin potager en permaculture



Serre pédagogique à Prigonrieux pour des activités « jardinage » à destination des scolaires

Maraichage communal qui permet d'alimenter le restaurant scolaire en produits frais à Champcevinel



Les Jardins de Frugie à Saint-Pierre-de-Frugie et sa serre communale

Les étapes pour réussir son projet de verger communal :

- Privilégier une exposition ensoleillée et abritée des vents dominants. Tenir compte de la nature du sol pour choisir des fruitiers adaptés.
- Diversifier les espèces et les variétés, privilégier les variétés anciennes locales (mieux adaptées au sol et au climat et donc plus résistantes aux maladies et parasites et aux aléas climatiques). Diversifier les strates (arbres, arbustes,...). Utiliser les plantes sauvages et comestibles.
- Planter en période de repos végétatif. Protéger les plants.
- Entretenir en favorisant la biodiversité (plantes compagnes, repoussant les parasites et/ou favorisant les auxiliaires). Pailler. Arroser en période de sécheresse pendant les premières années.
- Anticiper l'entretien pour assurer la pérennité du verger.

Circuits courts, manger bio et local, création de vergers et potagers, de la graine à l'assiette, dans les collèges de Dordogne !

<https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=419885884247787>



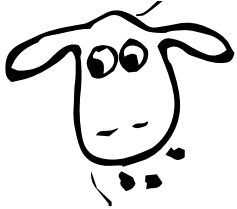
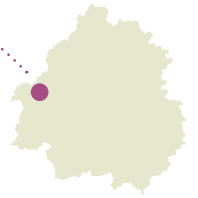
Outre la création d'espaces vivriers et pédagogiques dans les collèges, le Pôle Paysage a participé, dès 1998 à la réalisation de nombreux jardins d'école dans les villes et villages de Dordogne. Rétrospective dans le document ci-contre.



L'ÉCO-PÂTURAGE

Un partenariat gagnant-gagnant et 100 % local !

Saint-Aulaye-Puymangou
(1 422 habitants)



Alors que les pratiques de gestion écologique se développent pour répondre aux **enjeux environnementaux** et **budgétaires**, l'éco-pâturage présente de nombreux avantages en renouant, notamment, avec les pratiques agricoles ancestrales de nos campagnes. Le partenariat entre une commune et un éleveur s'avère alors être **gagnant-gagnant** et **100 % local** !

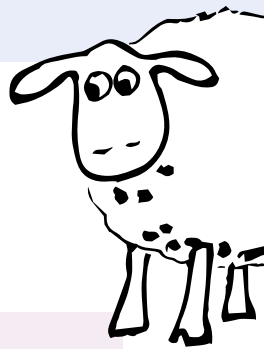
1/ LE CONCEPT :

L'éco-pâturage consiste à faire « tondre » ses espaces enherbés et de prairies par un **troupeau de moutons**, de **chèvres** ou encore de **chevaux**,... Cette pratique peut prendre différentes formes selon les partenaires impliqués et leurs parts respectives de responsabilité.

Le plus simple pour la commune : contractualiser la gestion du troupeau avec un partenaire local qui peut être un agriculteur, un berger, une association environnementale, un club hippique...

2/ AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITÉ :

La municipalité de **Saint-Aulaye-Puymangou** a opté pour cette dernière formule, en lien avec une bergère sans terre, Thérèse Kolher. Les agents communaux n'ont alors qu'à s'occuper de l'installation des clôtures et la maintenance générale du site.



« Notre village, labellisé « trois fleurs », Petite Cité de Caractère, Bastide du Périgord et Station Verte, est une bastide édifiée au XIII^e siècle. Au pied des remparts, le terrain est en forte pente et les agents passaient du temps à tondre, dans des conditions difficiles. Désormais, ce sont donc des brebis qui tondent 5 ha autrefois débroussaillés **3 fois/an (mobilisation de 2 agents sur 3 semaines dans l'année)**, tout comme les abords de notre chemin de découverte, ponctué par une halle et un four à pain. **Un vrai gain de temps !**

Mais aussi pour la **biodiversité** : depuis 2016, nous limitons ainsi l'utilisation d'engins thermiques sources de nuisances (bruit, odeurs, bris de vitres, déchets de tontes, pollution...), cette méthode alternative de gestion étant beaucoup moins agressive que la tonte mécanique pour les végétaux mais aussi pour les petits animaux, notamment les pollinisateurs. Enfin, la présence des brebis permet aussi d'animer la commune et de créer du lien social : **l'arrivée du troupeau est toujours un évènement pour les habitants** et nous avons récemment organisé un concours de tonte de moutons qui a eu un beau succès !

Témoignage de Yannick Lagrenaudie, maire de la commune

3/ AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS

C'est un concept intéressant pour les agriculteurs qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter des terres ou qui souhaitent se lancer dans l'élevage. C'est la garantie d'avoir de la nourriture saine et naturelle pour les animaux et une rentrée d'argent assurée par l'entretien de terres communales. C'est également une nouvelle forme d'élevage raisonné différent de l'élevage traditionnel souvent intensif. Ainsi Thérèse Kolher, qui met à disposition du printemps à l'automne un groupe d'une vingtaine de brebis suivant les besoins et la qualité des pâturages, n'utilise aucun complément alimentaire. L'alimentation de ses brebis est variée et équilibrée dans la mesure où les animaux sont régulièrement déplacés. Ils entretiennent plaines, sentiers, sous-bois ; la végétation y est naturelle et diversifiée (châtaigniers, chênes, graminées,...). Le pastoralisme permet aussi de lutter contre la déprise agricole, la fermeture des milieux et des paysages ou encore contre les risques d'incendie, comme c'est le cas dans le département du Lot où ce mode de gestion est développé pour débroussailler les zones à risque.

UNE PRATIQUE QUI SÉDUIT DE PLUS EN PLUS DE COLLECTIVITÉS DE DORDOGNE

Comme Saint-Aulaye-Puymangou, Ladornac, Lanouaille, Montpon-Ménestérol, Trélissac, Villeteureix, Monpazier ou encore le Conseil départemental qui appliquent ce mode de gestion sur plusieurs de leurs sites naturels.



Thérèse Koelher, bergère sans terre et ses moutons à la Jemaye (Site Départemental CD24)



Journée technique organisée par le Pôle Paysage & Espaces Verts à Saint-Aulaye-Puymangou



À Lanouaille, ce sont 160 heures de moins à débroussailler, par an, pour les agents communaux !



À Monpazier, des moutons et chèvres entretiennent les sentiers et les talus abrupts du parcours de santé communal accompagnés de deux oies qui jouent « le rôle de berger ».



- + Gain de temps
- + Économies de moyens
- + Diminution de la pénibilité d'entretien sur les espaces en pente ou difficiles d'accès
- + Respect de la biodiversité
- + Attractivité du site...

Pour faciliter la mise en place de l'éco-pâturage, le Pôle Paysage & Espaces Verts propose, sur demande, des modèles de convention collectivité/éleveurs (berger) mais aussi des journées techniques basées sur des retours d'expériences.

CONTACTS :

Pôle Paysage & Espaces Verts : cd24.villesetvillagesfleuris@dordogne.fr

Association des bergers itinérants du Périgord : boriedesiaud@orange.fr

Chambre d'Agriculture Dordogne : Bernadette Boisvert, chargée de mission pastoralisme : bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

Le Pôle Paysage & Espaces Verts met également à la disposition des collectivités des affiches pédagogiques.

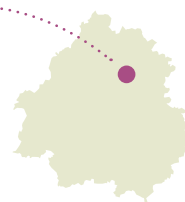


ESPACES NATURELS

Valoriser les zones humides

Saint-Crépin-d'Auberoche
(332 habitants)

Espace écologique de loisirs de la vallée du Manoire



01/ ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE :

Saint-Crépin-d'Auberoche se situe dans le bassin de la Dordogne au sein du Bassin Adour-Garonne.

Le territoire communal est couvert par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Isle - Dronne ».

L'espace à « a-ménager » constitue une parcelle de 7480m² située le long de la RD 6089 et bordée par le cours d'eau le Manoire.

À proximité du site, un parking dessert la salle des fêtes et la Mairie. Son emplacement est connecté ; à l'école de Saint-Pierre-de-Chignac ; au plan départemental de randonnée (PDIPR) et à la future voie verte en provenance de St-Laurent-sur-Manoire.



02/ OBJECTIFS DU PROJET :



C Paysages - Emilie Chagnon

Plantation de toutes les strates végétales (arbres, arbustes, grimpantes, herbacées, prairies fleuries)

- Valoriser et augmenter le potentiel écologique et le caractère « humide » de la parcelle
- Créer des zones de refuges et d'accueil de la biodiversité
- Affirmer un parti-pris de « grand parc » avec des événements ludiques, sportifs et créatifs autour de la présence de l'eau.
- Intégrer dans un ensemble cohérent la réserve à incendie et l'aire de jeux existantes.
- Créer un espace naturel avec des plantations d'arbres, des haies arbustives, des prairies fleuries,...

Création d'une « dépression refuge » pour accueillir les espèces sauvages.

Réalisation d'un cheminement « en serpentin » pour allonger la promenade et rappeler la forme des méandres du cours d'eau le Manoire.

03/ LE PROJET, UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION JUSQU'À L'ENTRETIEN :

- Reprofilage et adoucissement des pentes de la réserve incendie traitée comme un espace de biodiversité sans recours aux traditionnelles membranes imperméables
- Creusement en pente douce pour la création d'une zone humide presque permanente connectée au cours d'eau Le Manoire et aux eaux de toitures des bâtiments municipaux (mairie, salle des fêtes).
- Politique zéro tuyau (infiltration EP)
- Limitation de l'imperméabilisation : cheminements primaires en stabilisé renforcé, chemins secondaires tondus et paillés avec des copeaux de bois
- Utilisation de ressources locales, réemploi sur place des matériaux (équilibre remblais/déblais)
- Gestion différenciée & fauchage raisonné

67

Intervention d'Azellus (Cédric Fagot), consultant indépendant dans le domaine de l'Eau et de l'Environnement pour optimiser l'intérêt écologique du projet : réalisation d'un inventaire des espèces installées avant et un an après les travaux (flore et faune aquatique) avec restitution sous la forme d'une animation de terrain auprès des habitants et écoliers.

De nombreux détails donnent du corps à l'aménagement et le rendent attractif pour tous. Ils participent à la qualité du site, tout en renforçant et en améliorant sa singularité.



Vue d'ensemble du projet



Chapelle de verdure -
dôme en osier tressé vivant



Couloir en osier tressé vivant



Espace partagé



Pas du qué



Presqu'île réalisée avec la terre du site



Totem en bois de châtaignier

- Stockent l'eau pendant les crues
- Contribuent au soutien d'étiage et à la recharge de la nappe phréatique
- Participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et au stockage du carbone
- Constituent un réservoir de biodiversité d'une grande richesse faunistique et floristique

LE PETIT PATRIMOINE

L'identité d'un territoire

Si la Dordogne est connue pour ses sites remarquables et ses châteaux, elle a également conservé un grand nombre de petits édifices civils ou religieux qui façonnent tout autant son image et son identité.

Puits, cabanes, lavoirs, croix, fours à pain..., sont les témoins de la vie et des savoir-faire d'autrefois, des atouts pour les villes et villages.



Mussidan

01/ LE PETIT PATRIMOINE, SUPPORT DE PROJET :

La valorisation du petit patrimoine permet aux collectivités de s'engager dans une démarche de tourisme durable autour de la création de chantiers de rénovation, de sentiers découverte, d'animations locales...

Le petit patrimoine fait partie du cadre de vie, son recensement est aussi l'occasion pour les acteurs locaux de réfléchir à leur projet de territoire (SCoT, PLUi...).

Aménager une place, un lieu de rencontre, une halte ou un paysage en intégrant ces éléments de patrimoine contribue à la fois à l'identité, la diversité, l'animation et l'attractivité des territoires.

02/ UN OUTIL DE CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE EN DORDOGNE :

Pour recenser, faire connaître et conserver le petit patrimoine de la Dordogne

Avec le soutien du Conseil départemental, le CAUE participe au recensement et à l'animation du petit patrimoine en Dordogne. Depuis plus de 20 ans, il est associé au travail d'inventaire de la Pierre Angulaire.

Le projet consiste à réunir, sur une même base de données, toutes les informations existantes liées au petit patrimoine.

Ce travail est mené en partenariat avec le service de la Conservation du patrimoine du Département de la Dordogne, le service de cartographie numérique de l'ATD24 et la Fondation du Patrimoine.

À ce jour, 6 000 éléments sont référencés sur l'application « Petit patrimoine ».

03/ UNE BASE DE DONNÉES À ENRICHI :

Vous aussi participez au recensement et à la valorisation du petit patrimoine de la Dordogne.

La base de données Petit patrimoine est évolutive. Elle permet un suivi et une mise à jour des données collectées sur l'outil cartographique Périgéo géré par l'ATD 24.

Elle est également interactive. Bénévole, élu, enseignant et particulier, peuvent librement la consulter.

Un questionnaire en ligne permet de communiquer des photos, la description et les coordonnées GPS de tout nouvel élément de petit patrimoine repéré contribuant ainsi à enrichir cet inventaire mutualisé.

UN ACCÈS SPÉCIFIQUE POUR CHAQUE CONTRIBUTEUR

COLLECTIVITÉS	atd24.geomatika.fr
ASSOCIATIONS	cauedordogne.com
PARTICULIERS	cauedordogne.com

Ces liens vous permettent d'accéder à la carte interactive et au formulaire de déclaration en ligne. Vous pourrez visualiser tout type de petit patrimoine sur un territoire donné mais aussi déclarer de nouveaux éléments, voire signaler un édifice en péril.

QUELQUES PROJETS DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE DE LA DORDOGNE



Saint-Pierre-de-Frugie

Restauration du petit patrimoine / Prix National du patrimoine



*Chapelle et béliet hydraulique pour alimenter
en eau les Jardins de Frugie*



*Lavoir de Siorac-de-Ribérac
transformé en jardin d'eau*



*Grange réhabilitée en garage à deux roues
avec casiers sécurisés à Thiviers*



*Mise à jour, par une équipe de bénévoles, d'un
ancien lavoir situé en plein cœur de la forêt à Bayac*



*Un panneau avec photo ancienne permet
de faire perdurer la mémoire du lieu à
Beynac-et-Cazenac*

La maison de la pierre sèche et du Causse à Daglan.

Le site est un condensé de l'histoire du village ouvert gratuitement aux visiteurs. Il a pour vocation de faire connaître et préserver le Causse et ses constructions en pierres sèches. C'est aussi un point de départ de plusieurs sentiers de découverte (sentier des cabanes, parcours découverte faune-flore et patrimoine et prochainement un circuit de 13 km avec l'application écotouristique Dorie).

MOBILITÉ

01/ CONSTAT / ÉTAT DES LIEUX :

La construction des villes a été très longtemps centrée sur la voiture et « le tout minéral ».

Aujourd'hui, pour répondre aux problématiques actuelles, les collectivités sont amenées à repenser leurs aménagements urbains et territoriaux, notamment les voiries en leur donnant d'autres usages que la circulation routière.

Dans cette recherche d'atténuation des effets du changement climatique, **la végétation** apparaît comme une solution de choix pour agir en faveur de la **transition écologique** et le **cadre de vie**.



02/ LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT LIÉS À LA MOBILITÉ POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ACTUELS :

Transformer la voirie pour la rendre plus accueillante pour tous (loi n°2005-102 du 11 février 2005 « une voirie pour tous »).

Concevoir des espaces ouverts pour **assurer une continuité, un maillage entre les espaces publics** mais aussi pour **favoriser la biodiversité, la nature** en ville.

Placer l'usager au cœur de la conception des espaces publics sans cloisonner les usages, privilégier les mobilités actives, « re » créer des places, des lieux de vie, des espaces verts, des pistes cyclables, intégrer les dimensions « **nature & paysage** », aménager les espaces publics avec le végétal !

03/ VERS UNE MOBILITÉ URBAINE, APAISÉE, VERTE, DURABLE & ATTRACTIVE :



Avant : le village, traversé par la RD96, avait perdu son charme d'antan.



Après : les travaux ont été l'occasion de repenser la rue en plantant de nombreux massifs. Un projet vertueux en termes d'aménagement et d'environnement qui respecte la singularité du village et qui a convaincu les habitants, même les plus réticents. Aujourd'hui, la vitesse est réduite, les sols désimperméabilisés pour infiltrer les eaux de pluie. La rue, largement végétalisée et fleurie, a permis au village de renaître participant à une vraie qualité de vie et un dynamisme touristique.



Tocane-Saint-Apre, allier « mobilité active » et « paysage » où comment passer d'un axe exclusivement routier à une voie verte multi-usages.

- Réduction de la chaussée pour permettre la mobilité douce et offrir des zones végétalisées.
- Cheminement doux en béton drainant pour une gestion intégrée des eaux pluviales.
- Revêtement de couleur claire pour ne pas accumuler ni restituer trop de chaleur en été.

Espaces végétalisés et fleuris pour :

- Assurer les continuités écologiques.
- Faire ralentir les automobilistes et améliorer le cadre de vie. La végétalisation de part et d'autres de la route permet de créer une sensation de rétrécissement et incite au ralentissement des véhicules.
- Sans bordure pour faciliter la collecte des eaux de ruissellement et permettre une gestion intégrée des eaux pluviales (sans tuyau).

- Anticiper l'entretien, former les agents et leur donner le temps et le matériel nécessaires pour assurer le suivi des plantations et la pérennité des nouveaux aménagements.
- L'idéal est d'impliquer les habitants à la démarche de fleurissement.



Rechercher un équilibre entre la vie locale et la circulation des véhicules

Limiter la vitesse de circulation permet de :

- + Réduire la largeur de chaussée,
- + Gagner de la place pour les piétons, les cyclistes, le végétal et la biodiversité
- + Apaiser les espaces publics
- + Sécuriser les usagers...



Lorsque le contexte le permet, la mise en place d'une **zone de rencontre (zone limitée à 20 km/h, priorité donnée aux piétons et aux vélos)** permet, entre autres, de pallier les contraintes réglementaires qui imposent une largeur de trottoir de 1,40 m minimum et d'**ouvrir l'espace à tous**.

Des **marqueurs d'échanges** aux endroits stratégiques (traitement différencié de couleur du revêtement) permettent de mieux identifier le changement d'environnement et d'usage pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Tester, réajuster, modifier les vitesses pour favoriser et permettre l'acceptation des changements de vitesses et d'usages avec douceur,...

Le code général des collectivités territoriales précise que le Maire peut restreindre la circulation selon les périodes [article L2213-2].

Des périodes d'essai peuvent ainsi être mises en place provisoirement dans les villes et villages pour « tester » de nouvelles limitations de vitesse et préparer en douceur les habitants à d'éventuels changements d'usage.



04/ AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR LES CYCLISTES DEVIENT OBLIGATOIRE :

La loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019 introduit des changements majeurs favorisant la **généralisation de l'usage du vélo**. L'article L.228-2 du code de l'environnement a été modifié par l'article 61 de la loi LOM.

« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, [...], doivent être mis au point des **itinéraires cyclables** pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de **voies vertes**, de **zones de rencontre** ou, pour les chaussées à sens unique, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Pour aider les collectivités, le CEREMA a établi un tableau **d'aide à la décision** dans « **Rendre la voirie cyclable de mai 2021** ».

05/ LA DORDOGNE ENCOURAGE & VALORISE LES TRANSPORTS PARTAGÉS & LES MOBILITÉS DOUCES :

39
AIRES DE
COVOITURAGES

480 KM
DE VÉLO-ROUTE ET
VOIES VERTES

9000 KM
DE CHEMINS BALISÉS
DANS LE CADRE DU PDIPR

375 KM
DE RIVIÈRES
NAVIGABLES



Vaie verte, chemin de halage - Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt



Le département de la Dordogne, dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) travaille sur l'animation de ce réseau en proposant des chemins thématiques et le déploiement d'itinérances douces. Le Département développe également véloroutes et voies vertes afin de faciliter l'itinérance cyclable. Il apporte également son appui aux EPCI pour la création de circuits cyclos locaux.



Une carte de Dordogne « sans pétrole » et un guide de 21 idées de découverte sans voiture sont mis à la disposition des habitants et des touristes.

V – SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE, UNE GARANTIE D'AMÉNAGER DANS LE RESPECT DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE



Les crises écologique et économique imposent aux collectivités de penser les territoires de manière durable et circulaire en privilégiant les ressources locales, en promouvant des modèles de vie respectueux et solidaires.

01/ STRATÉGIE D'ACHATS ÉCORESPONSABLES

Les collectivités ont la possibilité de mettre en place des stratégies d'« achats écoresponsables » à inclure dans la commande publique. Il s'agit de prendre en compte pas seulement le coût et la qualité des produits et services achetés, mais aussi leur **impact environnemental, social et économique** comme les circuits courts, les produits éco-conçus, ceux qui consomment moins d'énergie, d'eau ou de transport, d'émissions de carbone, mais aussi l'utilisation de matières renouvelables, recyclées ou recyclables,...

En soutenant :

- les **entreprises innovantes** (qui développent des solutions durables en termes de gestion des déchets, de production d'énergies renouvelables, de revêtements et matériaux plus résilients,...)
- les **petites entreprises** (en créant des partenariats avec des fournisseurs locaux pour l'approvisionnement en matériaux, en végétaux,...).



Pépinière locale où les végétaux sont cultivés de manière artisanale et écoresponsable, sans forçage, pour garantir une bonne reprise dans les jardins.



Iris produits localement dans une pépinière artisanale de Dordogne qui propose la plus grande production d'iris barbus d'Europe.



- les **fournisseurs et prestataires de services de l'économie sociale et solidaire (ESS)** locaux.
Tels que les associations agréées « Atelier et Chantier d'Insertion » (ACI) reconnues « d'utilité sociale » comme :



Alaije, l'association propose des produits et services aux particuliers, entreprises et collectivités : production végétale, création de mobilier unique et sur-mesure, entretien, proposition et suivi du fleurissement dans les communes...

En savoir plus : www.alaije.fr



Le Tri-cycle enchanté, ressourcerie créative et engagée aux missions variées : collecte ; réparation et valorisation d'objets ; sensibilisation aux enjeux écologiques et réinsertion professionnelle dont les missions sont à la fois sociales et environnementales, humaines et territoriales. Matériauthèque en réponse aux projets de chantiers responsables et de constructions durables. Près de 100 tonnes de déchets par an valorisés, etc.

En savoir plus : tri-cycle.org



ARTEEC, l'association se répartie en 3 ateliers : recyclerie / ressourcerie / bois.

Elle propose des prestations auprès des particuliers, entreprises, collectivités dont la création de mobilier réalisé avec des matériaux de récupération.

En savoir plus : www.arteec.org



Mobilier réalisé par ARTEEC pour la commune de Saint-Médard-de-Mussidan



Clairvivre, établissement public départemental, accompagne et forme des personnes adultes en situation de handicap. Il propose la vente de mobilier réalisé à partir d'essences locales, de végétaux produits localement et des prestations de service d'entretien d'espaces publics.

En savoir plus : www.clairvivre.fr

Les collectivités peuvent aussi définir des critères spécifiques qui doivent être respectés par les produits ou les services achetés, comme des **certifications écologiques** (par exemple, le **label FSC** pour le bois ou l'**Ecolabel européen**, la marque « **végétal local** » pour les végétaux,...), des normes de **diminution des déchets**, ou des objectifs de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'objectif pour les collectivités est de **minimiser leur empreinte écologique**, **promouvoir des pratiques de travail équitables**, **contribuer de manière positive à la société**, à la **biodiversité**, à l'**économie** en **montrant l'exemple** et en soutenant le **développement durable**.

02/ LES VILLES ET VILLAGES DE DEMAIN À « MÉNAGER » :

Le contexte actuel impose de rechercher une sobriété de projet, d'être bien plus modestes et plus frugaux dans nos rapports à l'espace.

Plusieurs critères sont à prendre en compte dans les futurs projets d'aménagements :

- **Le paysage, première composante d'un aménagement.** S'appuyer sur le travail réalisé par le CAUE sur le territoire de la Dordogne pour en préserver la qualité architecturale et paysagère (cauedordogne.com).
- Prendre en compte **l'existant** pour s'ancrer dans la réalité et pour un **développement local sobre et cohérent**. Trouver un **juste équilibre** entre la **préservation des traces du passé** et les **usages et enjeux actuels**.
- Utiliser au maximum les **matériaux présents (récupération, recyclage...)**.
- Accorder **plus de place à la nature**.



Espace écologique et de loisir situé à Saint-Crépin-d'Auberoche. Utilisation des ressources locales, réemploi sur place des matériaux (équilibre remblais/déblais) permettant de réaliser des économies d'ouvrage importantes et de donner du relief à l'aménagement.



Troncs d'arbre mort coupés et réemployés comme assises pour permettre aux enfants de la cour de l'école primaire de Montpon-Ménestérol de faire classe dehors.



« Jardin de rien » réalisé entièrement avec des matériaux de récupération - Espace François Mitterrand à Périgueux.



« Jardin empreinte végétale » - Jardin éphémère, espace François Mitterrand à Périgueux - Serre réalisée avec des huisseries de seconde main.

03/ PRIVILÉGIER LES MATÉRIAUX LOCAUX (VÉGÉTAL, BOIS, PIERRE...) :

L'utilisation de **matériaux locaux** dans les aménagements permet de **soutenir les entreprises locales** mais aussi de **marquer, renforcer l'identité** et la **singularité** d'un territoire, d'**identifier** et **structurer les espaces, les usages**, de contribuer à l'ambiance d'un lieu,...

Les essences de bois produites localement :

Bois de châtaigniers, pins Douglas, pour la réalisation de clôtures, abris, mobiliers, bancs, pergolas, tuteurs,...

Les pierres locales extraites de carrières de Dordogne : pierre de Montagnac, Limeyrat, Sarlat, Paussac...



Mur en pierre sèche



Montpon-Ménéstérol - Enrochement de pierres locales qui permet de descendre en toute sécurité au bord de l'Isle.



Banc en pierres de granit à Abjat-sur-Bandiât

04/ S'APPUYER SUR L'ARTISANAT ET LE SAVOIR-FAIRE LOCAL

Valoriser la créativité et le savoir-faire des agents communaux



Cabane en osier vivant réalisé par un artisan vannier à Saint-Crépin-d'Auberoche



Cabane en pierre sèche à Hautefort



Fresque murale à Vanxains réalisée par un artiste local



Saint-Astier - Mobilier et structure fabriqués en régie par les agents communaux



Brise-vue en bambou

05/ FAIRE DES DÉCHETS, UNE RESSOURCE !



Saint-Michel-de-Montaigne À l'initiative de l'agent communal, mur de soutènement réalisé avec des chutes de bois issues de la scierie locale.



Fabrication de mobilier avec du bois mort à Siorac-de-Ribérac - Tronc transformé en « range-vélos » par l'agent communal.



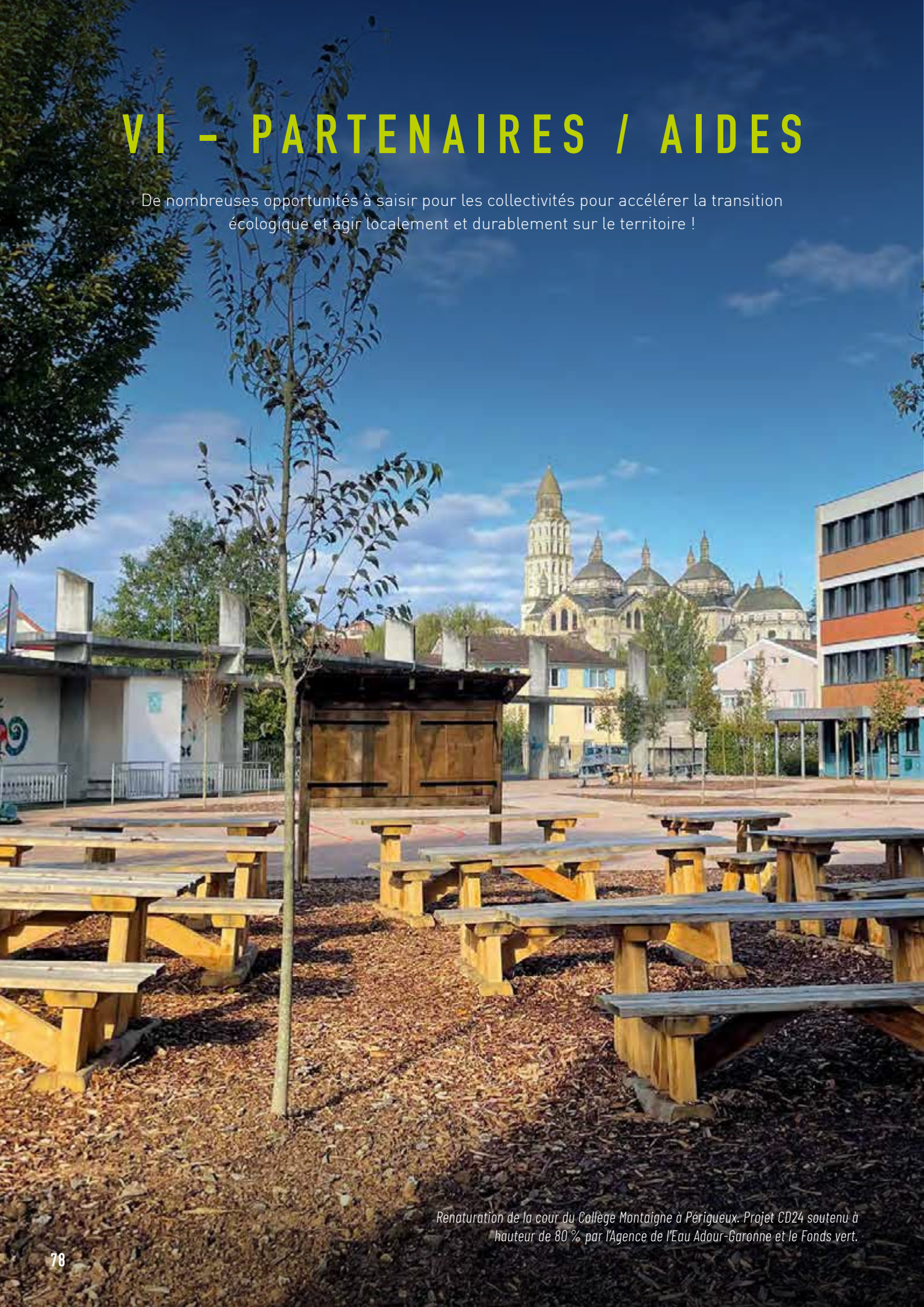
Sculpture en matériaux de récupération réalisée par l'agent communal de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

Le département de la Dordogne valorise ses déchets verts en :

- **BRF** (broyats de petites granulométries) pour pailler les massifs des sites départementaux soit 500 tonnes produites par an.
- **Plaquettes forestières** destinées au bois énergie (10x10 grosses granulométries). Contrat avec des entreprises et collectivités locales (700 tonnes produites par an).
- **Bois de chauffage** par affouage sur pieds au site de Campagne,...

VI - PARTENAIRES / AIDES

De nombreuses opportunités à saisir pour les collectivités pour accélérer la transition écologique et agir localement et durablement sur le territoire !



Renaturation de la cour du Collège Montaigne à Périgueux. Projet CD24 soutenu à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Fonds vert.

FACILITER LA RÉALISATION DE VOS PROJETS LOCAUX...

Grâce au soutien de partenaires locaux et d'aides techniques et financières susceptibles de vous accompagner dans la concrétisation de vos projets durables en faveur de la transition écologique et du cadre de vie.

01/ LES PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX :

Conseils, expertise & ingénierie



Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne les collectivités dans le développement de leur territoire et l'aménagement de leur cadre de vie en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage.
www.cauedordogne.com

Prestations proposées :



L'ATD (Agence Technique Départementale), un outil de mutualisation au service des élus et des collectivités

Le fonctionnement de l'ATD est fondé sur un principe de mutualisation et de solidarité départementale. Le montant de la cotisation est basé sur le nombre d'habitants de la collectivité. Quelle que soit sa taille, chaque collectivité adhérente a accès à un pack gratuit d'outils et de services.

Prestations proposées :



La collectivité peut compléter ce pack avec des services supplémentaires dans les domaines de l'Administration numérique, de la Cartographie Numérique, du RGPD, de l'Assainissement collectif atd24@atd24.fr

Dans le cadre des aménagements de traverses, l'ATD est amenée à travailler avec les Unités d'Aménagement et le chargé de mission sécurité routière de la Direction du Patrimoine Routier & Paysager des Mobilités (DPRPM) du Conseil départemental Dordogne-Périgord.

02/ LES AIDES TECHNIQUES & FINANCIÈRES :

Pour découvrir les aides disponibles et paramétrer des alertes pour concrétiser vos projets durables en faveur de la transition écologique et du cadre de vie, **rendez-vous sur la plateforme Aides-Territoires (beta.gouv.fr)**

Mode d'emploi :

- Renseigner la nature de la structure (commune, intercommunalité, département,...)
- Indiquer les mots clés (exemple « renaturation des villes »)
- Choisir le lien internet ou les liens correspondant au projet. Les critères d'éligibilité y seront détaillés ainsi que la nature des projets financés (diagnostics, études, investissement, voire prestations d'ingénierie...). Des prescriptions seront également mentionnées pour pouvoir établir le dossier et ensuite l'envoyer via un compte personnel sur la plateforme « démarches simplifiées ».

La Région propose des aides compilées dans un **Guide des aides de Nouvelle-Aquitaine** consultable en ligne. Elles sont répertoriées en 5 grandes thématiques dont l'aménagement du territoire / la transition énergétique et écologique.



Il suffit de renseigner les filtres pour découvrir les aides, appels à manifestation, appels à projets susceptibles de soutenir votre projet.

Exemple : l'appel à projet **Nature et Transitions (nouvelle-aquitaine.fr)** qui vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions dont l'objectif principal est la préservation et/ou la restauration de la biodiversité.



L'office français pour la biodiversité :

Programmes et ressources accessibles via le lien suivant :

<https://www.ofb.gouv.fr/elus-et-collectivites>

En matière d'appui financier au développement d'une politique locale en faveur de la biodiversité, l'OFB pilote les dispositifs TEN (Territoires Engagés pour la Nature) et ABC (Atlas de Biodiversité Communal) ainsi que des appels à projets plus ponctuels.

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/agir/candidatez-pour-devenir-un-territoire-engage-pour-la-nature-en-nouvelle-aquitaine/>

L'OFB a également signé une convention de financement avec l'Union européenne et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour mettre en œuvre **le projet Life intégré ARTISAN (ofb.gouv.fr)** et accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature.



FONDS VERT :

Depuis janvier 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires subventionne des projets de collectivités en lien avec :

- La performance environnementale
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) distribue les crédits du Fonds vert aux préfets de Région qui répartissent les sommes selon les besoins propres à chaque territoire.

Le Fonds vert ne remplace pas les autres dispositifs d'aides tels que les contrats de Relance, les fonds de prévention des risques naturels ou encore la DETR. **Il est possible de cumuler plusieurs aides à hauteur de 80 % du projet.** Ainsi les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peuvent être combinées aux aides de l'axe 2 du Fonds vert et/ou de la DETR par exemple.

FONDS VERT Axe 2 « RENATURER LES VILLES ET VILLAGES » (2023-2027)

Les actions éligibles doivent participer à renaturer les sols et les espaces urbains (création et restauration écologique, restauration de parcs et jardins, végétalisation de cours d'école, ...), à favoriser la présence de l'eau (réouverture de cours d'eau, création de noues, infiltration des eaux pluviales, gestion des berges et de zones humides) mais aussi la végétalisation des bâtiments (toitures et façades).



L'Agence de l'Eau Adour-Garonne – AEAG

L'AEAG lance le 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030. Les dispositifs d'aides sont consultables sur la plateforme de l'Agence.

Services en ligne | Agence de l'eau Adour-Garonne

Comme pour le précédent programme, l'AEAG soutiendra la désimpermabilisation et la gestion intégrée des eaux pluviales avec un taux compris entre 50 et 70%.



Le Cerema

Établissement public accompagne les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport... Celles-ci peuvent adhérer à l'établissement et mobiliser son expertise.

Le Cerema met à la disposition des collectivités de nombreux outils d'aides pour les accompagner dans leurs projets de territoire en lien avec la mobilité, l'environnement, la biodiversité, la nature en ville,... L'approche est transversale et systémique.

• Cerema, climat et territoires de demain. Aménagement et résilience / Les P'tits essentiels du CEREMA

- Le Cerema encourage aussi la coopération territoriale avec la plateforme <https://www.expertises-territoires.fr/>
- Il a également développé le **projet Sesame*** : **Un projet innovant sur les arbres et arbustes urbains, et l'adaptation au changement climatique.**

Un outil d'aide à la décision pour bien choisir et intégrer l'arbre dans les projets de renaturation urbaine.



La Banque des Territoires

La Banque des Territoires finance en fonds propres et quasi-fonds propres des projets en faveur de l'environnement, de l'économie circulaire, de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

<https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-projet-environnement>

Conclusion

Chaque projet est un unicum où l'enjeu est d'apporter une réponse concrète à des problématiques souvent complexes. L'excellence d'un aménagement est la justesse de la réponse au regard du lieu et des usages. Aujourd'hui encore plus qu'hier, il est nécessaire de « re » penser les projets d'aménagement des espaces publics, de les adapter aux enjeux actuels en ayant une approche globale et transversale, de prendre en compte les usagers, l'échelle et les différents acteurs du territoire.

La prise en compte du paysage, première composante d'un aménagement, est indispensable. Cela implique de partir de l'existant pour s'ancrer dans la réalité, de trouver un juste équilibre pour conserver l'essence du lieu (son identité, son authenticité) et concilier les usages actuels.

Il y a une réelle logique à végétaliser les espaces publics tant pour des questions d'ambiance, de fraîcheur, de bien-être, que de gestion des eaux pluviales, de préservation de la biodiversité...

Le végétal unit, rassemble.

Il constitue une valeur immatérielle, valorise le bâti, magnifie une façade, une rue, une ville, un village. Il contribue à l'identité d'un lieu, d'un territoire. Le végétal a un impact fort, utile, positif. Développer des espaces urbains avec moins de goudron et plus de « vert » permet d'améliorer l'attractivité d'une commune, d'agir sur le cadre de vie.

En recherchant une sobriété de projet, en accordant plus de place à la nature, en plaçant les citoyens au cœur des projets, en développant la fauche tardive en bord de route, en intégrant des critères environnementaux dans les achats publics, en utilisant des matériaux plus résilients, en végétalisant, en plantant des arbres, en adoptant le 0 pesticide, en renaturant les cours d'écoles, de collèges,... les collectivités concourent à l'amélioration de notre qualité de vie et à faire de la Dordogne un territoire toujours plus attractif, authentique, mieux préservé et solidaire.



Un grand merci...

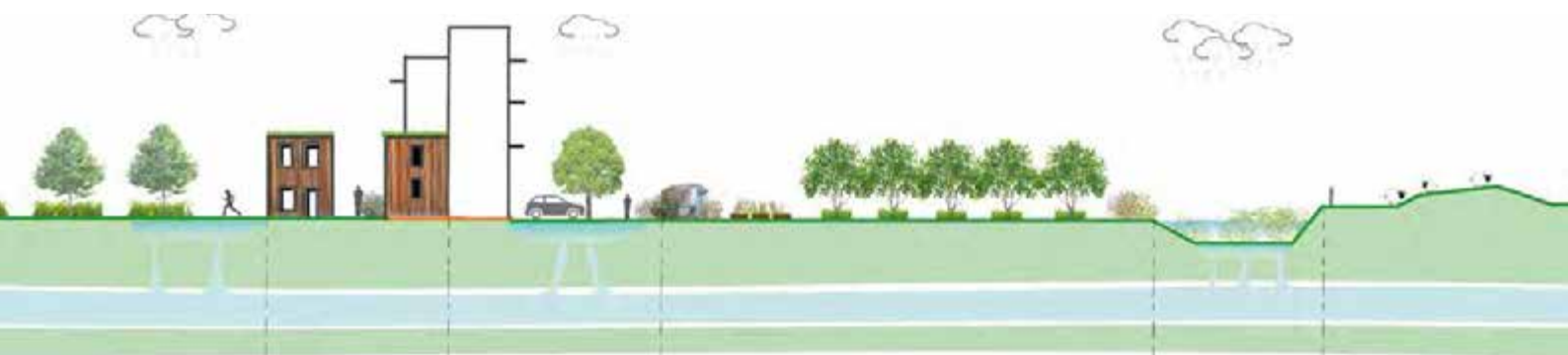
- Aux collectivités, EPCI, aux villes et villages de Dordogne (élus, agents, jardiniers, bénévoles).
- Aux pépiniéristes de Dordogne et plus particulièrement à Christine Cusi d'Iris en Périgord, Amélie Tura de l'Atelier du végétal, Claire Allouard rosieriste à Tocane-Saint-Apre, Julian Blight de la pépinière de la Crempse,... et à l'ensemble des producteurs de végétaux de Dordogne.
- Aux paysagistes notamment Émilie Chagnon de C Paysage, Marine Vigier, Franck Serra de Serra Paysage... et à l'ensemble des acteurs de la filière Paysage.
- Aux lycées agricoles, à la MFR de Périgueux et notamment à la filière «développement et animation des territoires ruraux».
- Aux associations patrimoniales, de fleurissement, botaniques, d'insertions...
- À l'ensemble des services du Conseil départemental.
- À tous nos partenaires institutionnels ; le CAUE, l'ATD, le CNFPT, l'Union des Maires, ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil National Villes et Villages Fleuris pour leur soutien financier.

Crédits :

Création graphique : ILÔ Créatif - www.ilo-creatif.com

Photographies : CD 24, ATD 24 et l'ensemble des communes citées

*Guide réalisé par Carole Dartencet et Bruno Dieuaide
(DPRPM - Pôle Paysage et Espaces Verts CD24).*



GUIDE

TECHNIQUE

À l'usage des collectivités

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE
DPRPM - PÔLE PAYSAGE & ESPACES VERTS**

2 rue Paul Louis Courier CS 11200 / 24019 PÉRIGUEUX CEDEX

Tél : 05 53 06 82 70

Email : cd24.villesetvillagesfleuris@dordogne.fr